



**Rapport Financier Annuel  
2014**

*DUC S.A.*

## **SOMMAIRE**

---

<b>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>45</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>81</b>
<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>84</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>111</b>

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 5 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision sur l'entente dans le secteur de la commercialisation de viande de volaille. Cet événement postérieur à l'arrêté des comptes n'est pas intégré dans les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014.

Fait à Chailley, le 7 mai 2015

**Joël MARCHAND**  
**Directeur Général**

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 20134

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) afin :

- d'une part de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice
- d'autre part de soumettre à votre approbation :
  - le projet de renouvellement de deux mandats d'administrateurs ;
  - le projet de non-renouvellement d'un mandat d'administrateur ;
  - la prise d'acte de la démission d'un administrateur ;
  - les projets de délégations de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser des augmentations de capital.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

### **1. ACTIVITE DE DUC ET DE SON GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Le Groupe DUC est composé de la société DUC (ci-après DUC) et de ses filiales, celles-ci étant toutes des sociétés affiliées faisant partie du périmètre de consolidation défini à la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **1.1 Situation et évolution de l'activité de DUC et de ses filiales au cours de l'exercice - Evolution récente**

La restructuration financière et industrielle du Groupe a été omniprésente au cours de l'année écoulée.

Initiées fin 2013, les démarches de reconstitution des fonds propres de l'entreprise ont évoluées en 2014 avec le transfert des actifs immobiliers et agencements des principaux sites du Groupe vers une entité dédiée FONCIERE DUC.

Cette opération a débuté par la réalisation d'une expertise par BNP PARIBAS REAL ESTATE puis un commissaire aux apports a été désigné et a rédigé un rapport validant une réévaluation de l'ordre de 3 M€ desdits actifs dans les comptes sociaux de DUC.

La société a trouvé des accords avec l'ensemble des créanciers et partenaires, qui devraient être formalisés au cours des prochaines semaines.

Sur le plan de l'activité, les volumes vendus ont été, comme prévu, nettement plus faibles qu'en 2013 suite à l'arrêt de la commercialisation des produits issus de la collaboration avec Glon Sanders Holding pour retrouver les niveaux de 2012.

Malgré un manque de visibilité certain, les marges ont pu être consolidées et le résultat, comparé à l'exercice précédent, s'est sensiblement amélioré.

Enfin, l'annonce du regroupement de l'activité volaille du groupe Glon avec LDC est plutôt un facteur favorable pour DUC. En effet, la distribution voit dans ce mouvement de concentration une moindre possibilité de négociation.

### **1.1.1. Usines d'aliment Nutri Bourgogne - Matières premières**

2014 aura été marquée par une très grande fluctuation du prix des matières premières, liée à des aléas météorologiques mais aussi à des risques géopolitiques (Ukraine).

En 2015, la production des deux sites Nutri-Bourgogne devrait dépasser les 150 000 tonnes, pour la première fois.

### **1.1.2. Couvoir de Drôme Accoupage**

2014 n'a pas vu d'évolution majeure, ni dans les process, ni dans les installations.

2015 verra la mise à niveau des capacités de climatisation notamment dans la zone de stockage des œufs à couvrir.

## **1.2. Perspectives d'avenir**

Toutes les mesures possibles ont été engagées afin de financer le programme d'investissements prévu sur les trois prochaines années, programme destiné à améliorer la compétitivité des sites industriels du groupe DUC.

La consolidation des fonds propres de DUC, l'amélioration de la profitabilité et le retour à une situation de sérénité pour l'ensemble des équipes, les éleveurs, les clients et tous les partenaires DUC se concrétiseront dans les mois à venir.

Le business plan, validé avec les équipes du cabinet Grant Thornton, confirme de réelles ambitions pour l'export en 2016 et une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et l'innovation selon les axes suivants :

- le Groupe entend ainsi poursuivre le développement de ses produits en certifiés, Free Range et bio, avec notamment un objectif ambitieux de quasi-totalité de volaille produite « sans antibiotique » d'ici fin 2016.
- Au niveau de l'Export, le Groupe DUC accélérera son déploiement international dans les zones à fort potentiel industriel telles que l'Asie et l'Afrique du Sud, avec la mise en avant de la marque DUC et de la mention « alimenté sans OGM »
- La consolidation de l'activité en Bulgarie 100% à marque DUC

### **1.3. Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun autre événement que ceux évoqués dans le sous-paragraphe « Continuité d'exploitation » du paragraphe « 5.1 Examen des comptes et résultats sociaux » et page 14 dans le paragraphe « 8.1.2 Continuité d'exploitation » n'est susceptible de modifier de façon significative la situation actuelle de DUC et du Groupe DUC.

### **1.4. Activité en matière de marketing et de recherche et développement**

L'activité marketing et développement produits a été marquée en 2014 par des nouveautés dans les gammes été et festives. On note également l'entrée du poulet rôti épice. Enfin le poulet « facil cuisson » a fait son apparition.

La gamme été 2014, a vu naître deux nouvelles références en lien avec l'actualité sportive (coupe du monde Brésil) à base de filet de dinde, montées à la main, dans des marinades (Churrasco à la Brésilienne) ou avec les tendances culinaires de saison (citron-romarin). Des plateaux Halal ont également rejoint la gamme Eté : l'un nature prêt à mariner, l'autre familial, composé de brochettes, merguez et saucisses.

Le poulet épice Certifié Duc en rôti ouvre la porte à de belles perspectives chez les enseignes de la Grande Distribution. Il est proposé au rayon traiteur et se décline en quatre saveurs : Churrasco, romarin, forestière et moutarde.

Une nouvelle façon de cuisiner le poulet a été proposée avec le poulet Facil' cuisson : il s'agit d'un poulet Duc certifié accompagné d'un sachet cuisson et d'un sachet d'épices (saveurs rôtisserie ou à l'orange). Le tout est proposé ensemble sous la marque Facil'Cuisson de Duc. Le bénéfice du consommateur est double : une seule mise en caddie et la découverte de nouvelles aromatisations.

Enfin, la gamme festive a clôturé l'année 2014 avec ses deux grandes nouveautés : le demi-chapon semi désossé et son sac cuisson à la saveur miel / épices ; de même que le chapon entier Certifié et son sac cuisson accompagné d'un sachet d'épices ont eu de beaux succès.

## **2. PARTICIPATIONS**

Nous vous précisons que DUC n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation relevant de l'article L.233-6 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société DIALZO, dont nous détenons 38,76% du capital au 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de commerce de Périgueux. Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité avait été décidée et un plan de cession avait été entériné par jugement du 5 janvier 2010. La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

## **3. ACTIVITE DES FILIALES - Contributions sociales (hors éliminations intra-groupe)**

Il est rappelé que, depuis 2005, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles des filiales SCEA DE VARENNES, CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE ont été modifiées et l'amortissement est désormais calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant de l'actif corporel.

#### SCEA DE VARENNES

La SCEA DE VARENNES, dont DUC détient 99,90%, a fourni environ 126 760 poulettes exclusivement au Groupe, comme au cours de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires	1250 K€
Résultat d'exploitation	19 K€
Résultat	17 K€

#### CHAROLLES ACCOUVAGE

Cette société, filiale à 100% de DUC, loue son couvoir de Charolles (71) à sa société-mère.

Chiffre d'affaires	136 K€
Résultat d'exploitation	63 K€
Résultat	11 K€

#### DROME ACCOUVAGE

Cette société, filiale à 66% de DUC, loue son couvoir de Crest (24) à sa société-mère.

Chiffre d'affaires	107 K€
Résultat d'exploitation	43 K€
Résultat	30 K€

#### NUTRI-BOURGOGNE

Cette société, filiale à 100% de DUC, a produit plus de 146 450 tonnes d'aliment en 2014 contre 146 000 tonnes en 2013.

Chiffre d'affaires	44 083 K€
Résultat d'exploitation	74 K€
Résultat	131 K€

#### SCI DE VARENNES

Cette société, filiale à 100% de DUC, est propriétaire de terrains qui jouxtent ceux dont dispose la SCEA de Varennes. La SCI de Varennes met ses terrains à disposition de la SCEA.

Produits d'exploitation	3 K€
Résultat	(1) K€

#### FONCIERE DUC

ROTISSERIE DUC DIJON a évolué et étendu ses activités à la détention d'immeubles et terrains ainsi qu'aux opérations connexes à cette détention. La dénomination sociale est maintenant FONCIERE DUC. Depuis le 20 octobre dernier, elle détient les actifs immobiliers et agencements que DUC et ses filiales Nutri Bourgogne et Charolles Accoupage ont apportés en augmentation de capital pour un montant total de 14 545 K€.

Résultat	(169) K€
----------	----------

Compte tenu de la situation des capitaux propres de cette filiale, détenue à 94.11% par DUC, les titres sont dépréciés à hauteur de 533 k€ au 31/12/2014.

#### D.R.B.

DUC détient 51% du capital de cette société de droit bulgare, immatriculée au cours du second semestre 2008, dédiée à la production et la commercialisation de poulets de qualité supérieure à marque DUC sur le circuit frais en Bulgarie. Il a procédé à une réduction de capital sur le deuxième semestre 2014.

Résultat net	105 K€
--------------	--------

#### **4. CAPITAL - ACTIONS**

#### 4.1. Composition de l'actionariat

Toutes les actions composant le capital de DUC sont de même catégorie.  
L'actionariat est réparti de la manière suivante :

	Au 31/ 12/ 2014	Au 31/ 12/ 2013
<b>Financière Duc</b>	43,37 %	43,37 %
<b>Verneuil Participations</b>	24.87 %	21,64 %
<b>Verneuil &amp; Associés</b>	0,38 %	0,39 %
<i>Sous-total Groupe Verneuil</i>	68.62 %	65,40 %
<b>CECAB <sup>1</sup></b> CEntrale Coopérative Agricole Bretonne	16,82 %	16,82 %
<b>Groupe BONGRAIN</b>	0	3,22 %
<b>Public</b>	9,93%	9.93%
<b>Auto-détention</b>	4,63 %	4.63 %

<sup>1</sup> La CEntrale Coopérative Agricole Bretonne est née en 1968 en Bretagne Sud du regroupement de cinq coopératives morbihannaises qui compte aujourd'hui 9000 adhérents en Bretagne.

Présente depuis 2007 par augmentation de capital, son entrée est liée à la reprise par DUC de son site de transformation de dindes de Riec sur Belon qui a souhaité pérenniser ses approvisionnements de dindes et créer un partenariat à long terme.

#### 4.2. Marché des actions

cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	2,40€
cours au 31 décembre 2014	1,25 €
cours le plus haut de l'année	2,50 €
cours le plus bas de l'année	1,10 €

#### 4.3 Opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

Aucune opération visée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier excédant un montant, cumulé avec ceux d'autres opérations semblables, de 5.000 euros n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

#### 4.4. Rachat par la société de ses propres actions

##### Opérations réalisées au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2014, DUC détenait 86.327 actions, représentant 4,63% de son capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 euros et dont la valeur de marché était, à cette date, de 125 578 euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations d'achat d'actions propres.

L'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 a approuvé le programme de rachat d'actions qui lui a été soumis par le Conseil d'Administration et a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois expirant le 5 octobre 2013 inclus, à faire acheter par DUC ses propres actions.

Lors de la séance du 18 juin 2012, DUC a acquis, dans le cadre du nouveau programme de rachat, 38.880 actions ayant appartenues à la CAFO moyennant un prix moyen pondéré de 1,96 euros soit moyennant un prix total de 76.204,80 euros.



En 2014, DUC n'a réalisé aucun mouvement d'achat ou vente de ses actions.

Le capital social de DUC est désormais composé de 1.862.688 actions dont 86.327 actions sont détenues par DUC en vue de leur conservation et, le cas échéant, de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2012 a ratifié, en tant que de besoin, le rachat des 38.880 actions susvisées par le Directeur Général et a délégué, en application de l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour faire acheter par DUC ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 et ce, pour la durée du programme restant à courir, étant rappelé que ledit programme de rachat pourra être utilisé en vue des finalités suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi,
- assurer la liquidité et l'animation du marché du titre de DUC par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de DUC par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de DUC ou des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan interentreprises ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

DUC pourra acquérir, dans le cadre du programme de rachat, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social au jour de l'utilisation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, soit théoriquement 186.268 actions (sous réserve d'ajustements qui seraient liés aux éventuelles opérations sur le capital).

Conformément à la loi, le nombre maximum d'actions détenu par DUC à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10% des actions composant le capital social à la date considérée.

DUC pourra, dans le cadre de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, acquérir des actions dans la limite d'un prix maximum de 12 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de DUC.

Les actions acquises pourront être cédées dans les conditions fixées par l'AMF dans sa position du 19 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions propres. Le prix minimum de vente sera de 10 euros par action.

Le montant maximal des fonds que DUC pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.235.216 euros.

Les actions auto-détenues par DUC n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours, étant précisé que la part du programme qui pourra s'effectuer par négociation de blocs ne sera pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

#### **4.5. Participation des salariés au capital de DUC**

Au 31 décembre 2014, le personnel de DUC et de ses filiales ne détient aucune action DUC faisant partie d'une gestion collective ou frappée d'incessibilité dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais d'un fonds commun de placement.

Pour rappel, un projet de résolution tendant à déléguer au Conseil d'Administration la compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce vous a été présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2014.

#### **4.6. Options sur les actions de DUC**

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions de DUC.

#### **4.7. Délégations en cours**

Le tableau ci-après récapitule, conformément aux dispositions du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-100 du Code de commerce, les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Echéance/durée	Utilisation en 2014
<b>Emissions de titres</b>			
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 10 <sup>ème</sup> résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 €	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
2. Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 11 <sup>ème</sup> résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € (1) - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 € (1)	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
3. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 12 <sup>ème</sup> résolution)	15 % de l'émission initiale (1)	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
<b>Emissions réservées aux salariés</b>			
Néant			

(1) avec imputation sur le plafond global visé au point 1.

#### 4.8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun des éléments visés audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique et que notamment :

- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et/ou aux transferts d'actions ;
- DUC n'a, par ailleurs, pas connaissance de clauses de conventions entre actionnaires qui restreindraient l'exercice de ses droits de vote et/ou le transfert de ses actions ;
- à la connaissance de DUC, il n'y a pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- DUC n'a pas conclu d'accord susceptible de prendre fin ou d'être modifié en cas de changement de contrôle.

### 5. COMPTES SOCIAUX : RESULTATS - AFFECTATION

#### 5.1. Examen des comptes et résultats sociaux

##### Continuité d'exploitation

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2014 en application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments et hypothèses suivants :

- La société continue de bénéficier du soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société.
- La société a réalisé un renforcement de ses capitaux propres sociaux par un apport au second semestre 2014 de ses actifs immobiliers dans une filiale foncière.
- Des accords ont été trouvés avec des créanciers et partenaires. Pour être applicables, ils doivent être formalisés au cours des prochaines semaines.
- La société a obtenu un moratoire auprès du CCSF (venant en complément au premier moratoire obtenu en novembre 2013), permettant d'étaler le paiement des arriérés des dettes fiscales et sociales.

La direction du Groupe DUC, s'appuyant sur les évolutions récentes des négociations, confirme sa confiance sur l'aboutissement des mesures suivantes :

- Des opérations d'augmentation de capital à intervenir, après approbation par l'AGE :
  - d'incorporation de comptes courants,
  - et par apport en numéraire ;
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013,
- L'obtention de financements publics conditionnés à la reconstitution préalable des fonds propres sociaux.

L'ensemble de ces mesures et la réalisation d'un EBITDA 2015 positif constituent les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. La méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Les créances non échues cédées à l'affactureur, mentionnées en engagement hors bilan sont de 18.046.007 euros contre 21.694.283 euros au 31.12.13

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 183.395.827 € contre 198.864.750 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 7.78 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 899 contre 893 pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 32.492.916 € contre 32.681.270 €, soit une diminution de 0.58 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 186.091.280 € contre 205.344.499 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9.38 %.

Au 31 décembre 2014, le résultat d'exploitation ressort à (981.466) € contre (4.592.872) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (340.858) € des produits et frais financiers, il s'établit à (1.322.324) € contre (4.496.767) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel à hauteur de 1 363.172 € et d'un profit sur le poste impôt sur les sociétés de 64.042 €, l'exercice clos le 31 décembre 2014 enregistre un profit de 104.890 € contre une perte de (3.033.646) € au titre de l'exercice précédent.

## **5.2. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un profit de 104.890 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce profit au compte report à nouveau, lequel s'élèvera, par conséquent à (23.799.399) €.

Les capitaux propres de DUC s'élèvent à (8.938.694) €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## **5.3. Situation des capitaux propres de DUC**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2009 a constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2008 de DUC s'était soldé par une perte de 7.714.704 euros qui a eu pour effet de ramener les capitaux propres à 6.690.456 euros, soit à un montant inférieur à la moitié du capital social.

En application des dispositions légales, DUC disposait d'un délai expirant le 31 décembre 2011 pour réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'avaient pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'activité de DUC n'ayant pas permis de reconstituer à ce niveau les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2011, l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2012 a décidé de réduire le capital pour apurer le montant des pertes à hauteur de 9.872.246,40 euros par imputation sur le capital social qui a été ramené de 17.322.998,40 euros à 7.450.752 euros.

Cette réduction de capital n'a pas permis de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

En 2014, la société DUC SA et ses filiales Nutri Bourgogne et Charolles Accoupage ont transféré leurs actifs immobiliers et agencements à la Foncière DUC. Cela a permis de dégager une plus value de 3 107 k€ dans les comptes sociaux de DUC et sans impact sur ses comptes consolidés.

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres de DUC ressort à (8.938.694) euros.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de réaliser, le cas échéant, un ou plusieurs augmentations de capital qui permettraient de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

#### 5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 9.014 €, correspondant à des amortissements sur des véhicules pris en location et auquel correspond un impôt de 3.004 €uros.

#### 5.5. Réintégration fiscale de frais généraux

Nous vous précisons, pour information, qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

#### 5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats réalisés par DUC au cours des cinq derniers exercices.

<i>Date d'arrêté</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	12	12	12	12	12
<i>en Euros</i>					
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 450 752	7 450 752	7 450 752	17 322 998	17 322 998
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 862 688	1 862 688	1 862 688	1 862 688	1 862 688
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	183 395 496	198 864 750	188 823 808	182 411 683	161 753 406
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	668 133	(24 007 324)	(76 140)	1 962 541	(171 568)
Impôts sur les bénéfices	(64 042)	(109 506)	(95 323)	(148 363)	(184 219)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	627 285	(20 864 172)	3 123 455	2 152 487	2 841 816
Résultat net	104 890	(3 033 646)	(3 104 272)	(41 583)	(2 829 165)
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	(13)	0	1	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	(2)	(2)	(0)	(2)
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	899	893	854	840	897
Masse salariale	23 532 966	23 507 096	22 193 887	21 691 409	22 145 344
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 959 949	9 174 174	9 347 737	8 892 258	8 740 021

## 6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES DE DUC

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe DUC au 31 décembre 2014 s'élève à 185,32 millions d'euros, en baisse de 7,9 % par rapport à la même période en 2013.

Les volumes vendus ont été, comme prévu, nettement plus faibles qu'en 2013 suite à l'arrêt de la commercialisation des produits issus de la collaboration avec Glon Sanders Holding pour retrouver les niveaux de 2012.

Plus largement en 2014, l'effet conjugué d'un marché atone et d'une réduction drastique des achats externes a conduit à une baisse globale d'activité d'environ 8% sur l'année.

2014 aura également été marquée par une très grande fluctuation du prix des matières premières, liée à des aléas météorologiques mais aussi à des risques géopolitiques (Ukraine).

Malgré cette situation délicate, l'entreprise a engagé deux investissements pour un montant d'1,8 million d'euros environ pour la modernisation de l'atelier de traitement des coproduits à Chailley et la mise en route de nouvelles installations de production de froid à Saint-Bauzély.

### 6.1. Evolution et ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	31.12.2014			31.12.2013		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes						
Ventes de marchandises	(4)		(4)	38		38
Biens	169.754	10.772	180.526	183.314	12.542	195.856
Prestations de services	2.871	2	2.873	2.971		2.971
Total	172.621	10.774	183.395	186.323	12.542	198.865

### 6.2. Ratios économiques

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires net	183.395	198.865	188.825
Capitaux propres	(8.939)	(8.928)	(5.935)
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an	15	27	461
Dettes fournisseurs	29.958	27.985	27.727
Créances clients (nettes de provisions)	3.845	783	689

#### • ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, ou capacité d'endettement de DUC à plus d'un an a été calculé selon la méthode suivante :

$$\frac{\text{Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an}}{\text{Capitaux propres}}$$

	31/12/2014	31/12/2013
	N/A*	N/A*

\*Ce résultat est négatif

• *durée moyenne des dettes fournisseurs*

Le « ratio » durée moyenne des dettes fournisseurs a été déterminé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
$\frac{\text{Dettes fournisseurs}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$	59 jours	51 jours

Le compte fournisseurs présente un délai moyen de règlement de 59 jours, en augmentation en 2014 par rapport à l'exercice précédent.

• *durée moyenne des créances clients*

Le « ratio » durée moyenne des créances clients a été calculé de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
$\frac{\text{Créances clients - provisions +affacturage}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$	43 jours	41 jours

les créances non échues cédées à l'affactureur sont mentionnées en engagement hors bilan pour un montant de 18 046 007 € contre 21 694 2833 € en 2013.

**6.3. Dettes fournisseurs par échéances contractuelles (en K€)**

	31/12/2014	31/12/2013
Echu	10.052	7.386
De 0 à 30 jours	3.980	2.973
De 31 à 60 jours	2.685	3.189
61 jours et plus	3.387	1.224
Non échu	16.676	18.198
<b>Total</b>	<b>26.728</b>	<b>25.584</b>

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éléments suivants :

- Effets à payer pour 243 K€
- Factures fournisseurs non parvenues pour 2.986 K€ pour lesquelles l'échéance n'est pas connue.

L'encours fournisseur échu concerne principalement la CECAB, fournisseur actionnaire de DUC, qui a accordé des facilités et dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2014, à 9.448 K€ dont 6.758 k€ échu.

**7. ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ DE DUC ET DE SON GROUPE**

Les dispositions ci-après portant sur l'analyse des risques de marché pour DUC et ses filiales qui composent son groupe.

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

**7.1. Risque de liquidité**

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC s'élève à 2.527 K€ au 31 décembre 2014 et est constituée exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de "covenants".



Au vu de la situation financière de la société et de ses fonds propres, la capacité d'accès au crédit est limitée. En conséquence, sa dette financière est faible.

Le Groupe DUC opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail lorsqu'il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe DUC fait appel à l'affacturage (représentant 18.046 K€) et à l'escompte.

## **7.2. Risque de taux d'intérêts**

Au 31 décembre 2014, DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable, elle n'a donc pas de couverture du risque de taux.

Le capital remboursé sur les emprunts au cours de l'exercice s'est élevé à 231 K€ avec des intérêts réglés en plus de cette somme pour un montant de 25 K€. Le taux moyen des intérêts versés au cours de l'exercice s'établit à 5 %. Sur cette même période, les frais financiers supportés par l'entreprise se sont élevés au total à 501 K€ (intérêts d'emprunts inclus).

## **7.3. Risque de change**

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises.

Duc détient des titres de filiales ou participations (DRB) en devises (leva) mais aucun risque de change n'y est associé.

DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

## **7.4. Risque sur actions**

DUC détient, au 31 décembre 2014, 86.327 actions, représentant 4,63% du capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 € et dont la valeur de marché était, à cette date, de 125.578 €.

La sensibilité du résultat de DUC à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la société.

## **7.5 Risque de dépendance lié à l'augmentation des prix et à l'éventuelle pénurie des matières premières**

La fluctuation du prix des matières premières qui entrent dans l'alimentation des volailles et qu'il n'est pas toujours possible de répercuter sur les prix de vente peut affecter les résultats de DUC.

C'est pourquoi, pour minimiser le risque, il est procédé à des achats à terme afin de couvrir au maximum les besoins.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2014 est de 58,42 % de nos besoins estimés pour 2015.

Le tonnage total pour ces matières premières est de 101 236 tonnes.

## **7.6. Risque industriel et lié à l'environnement**

Les sites industriels du Groupe DUC répondent aux critères exigés par la réglementation sur les établissements soumis à autorisation préalable. Le Groupe dispose également des agréments sanitaires nécessaires à la commercialisation de ses produits (agrément UE).

DUC veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires.

Les organismes officiels pratiquent régulièrement des contrôles visant à vérifier le respect de la réglementation pour les produits fabriqués par le Groupe.

Le Groupe est également soumis à une réglementation très contraignante en matière de protection de l'environnement et DUC, pour formaliser sa démarche environnementale a choisi de mettre en place la certification ISO 14001 sur le site de Chailley. Un système de management environnemental a donc été mis en place selon le référentiel de la norme ISO 14001. Cette démarche a été mise en œuvre en 1998 et la certification a été obtenue en 2003.

Un audit de suivi de certification ISO 14001 du site de Chailley s'est déroulé avec succès en septembre 2012. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer.

Ce système de management environnemental diminue considérablement les risques compte tenu du suivi et de la surveillance des installations industrielles qu'il impose. Il n'a donc pas été procédé à une estimation ni à un provisionnement de ces risques.

Des informations complémentaires sur le thème de l'environnement et du développement durable figurent également au paragraphe 13.2.

## **7.7. Risque de dépendance lié à la concentration de la distribution et à un nombre plus restreint de clients**

DUC propose une gamme de produits pour tous les secteurs de distribution (GMS, hard-discount, RHF, collectivités, ...), ce qui permet au groupe d'obtenir un bon équilibre entre les différents segments de marché même si la grande distribution reste prépondérante.

L'élargissement des gammes avec les nouveaux produits (halal, panés,...) rend le groupe également moins vulnérable face à la grande distribution.

Par ailleurs, au cours des récentes crises, DUC a su conserver sa clientèle en s'appuyant, notamment, sur la qualité de ses produits, ses garanties en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité, ainsi que sur le respect de ses engagements à l'égard de ses clients.

## **7.8. Risque sanitaire**

Pour la sécurité des aliments qu'il commercialise, le groupe Duc veille en permanence à la qualité de ses produits et a mis en place un système qualité basé sur l'analyse des risques et respecte la réglementation applicable à son secteur d'activité.

Pour contrôler ces dispositions nous faisons appel à un organisme certificateur accrédité qui effectue plus de 80 jours d'audit par an sur la filière et les sites de production.

Le groupe dispose d'un laboratoire de microbiologie qui a réalisé plus de 15.000 analyses en 2014.

Nous avons choisi de faire certifier cette démarche selon le référentiel IFS, portant sur la sécurité des aliments (sains et sûrs) et le management du système qualité dans l'entreprise. Tous les ans les sites industriels sont audités et l'ensemble des 290 exigences du référentiel est passé en revue.

L'engagement du Groupe dans la filière a nécessité la mise en place des mesures qui pourraient être nécessaires s'il survenait un évènement extérieur tel qu'une épizootie aviaire.

## **7.9. Risque informatique**

La sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du Groupe, lequel service veille également à la sécurité globale du système contre les risques d'intrusion et de piratage.

Le bon fonctionnement des systèmes d'information est indispensable à l'activité du Groupe (produits ultra frais). Tout dysfonctionnement grave pourrait pénaliser l'activité. Le plan de continuation d'activité établi par la mise en place de serveurs sur chaque site en doublon et d'une solution internet pour le réseau intersites minimise ainsi la rupture d'activité.

## **8. COMPTES CONSOLIDES : RESULTATS - APPROBATION**

### **8.1. Examen des comptes et résultats consolidés**

#### **8.1.1. Présentation des états financiers consolidés**

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme le Groupe.

La liste des principales sociétés figure à l'article 4. *"Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014"* de l'Annexe consolidée, étant précisé que les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

#### **8.1.2. Continuité d'exploitation**

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2014 en application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments et hypothèses suivants :

- La société continue de bénéficier du soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société.

- La société a réalisé un renforcement de ses capitaux propres sociaux par un apport au second semestre 2014 de ses actifs immobiliers dans une filiale foncière.
- Des accords ont été trouvés avec des créanciers et partenaires. Pour être applicables, ils doivent être formalisés au cours des prochaines semaines.
- La société a obtenu un moratoire auprès du CCSF (venant en complément au premier moratoire obtenu en novembre 2013), permettant d'étaler le paiement des arriérés des dettes fiscales et sociales.

La direction du Groupe DUC, s'appuyant sur les évolutions récentes des négociations, confirme sa confiance sur l'aboutissement des mesures suivantes :

- Des opérations d'augmentation de capital à intervenir, après approbation par l'AGE :
  - d'incorporation de comptes courants,
  - et par apport en numéraire ;
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013,
- L'obtention de financements publics conditionnés à la reconstitution préalable des fonds propres sociaux.

L'ensemble de ces mesures et la réalisation d'un EBITDA 2015 positif constituent les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### 8.1.3. Normes et méthodes

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Elles concernent principalement :

- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 11 Accords conjoints (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 12 Information à fournir sur les participations dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 10, 11, 12 Transition Guidance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IAS 28 révisée (2011) Participation dans des entreprises associées (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 Société d'investissements (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 32 Compensation des actifs et des passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 39 Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014).

Normes et interprétations nouvelles pouvant être anticipées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

- IFRIC 21 Droits et taxes (application anticipée possible pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendement IAS 19 Contribution des salariés (application anticipée possible pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais non encore adoptés au niveau européen).

Il est rappelé que l'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

#### **8.1.4. Rappel des comptes consolidés**

Un rappel des comptes consolidés de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires du Groupe DUC s'est élevé à 185.316 K€ contre 201.249 K€ pour l'exercice précédent, à périmètre comparable. On peut donc constater une diminution du chiffre d'affaires consolidé de 7.92 %.

Le résultat opérationnel courant ressort pour l'exercice à (2.509) K€ contre (4.803) K€ pour l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net est passé de (574) K€ en 2013 à (506) K€ au 31 décembre 2014.

Une charge d'impôt de 212 K€ a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le résultat net s'établit donc à (3.736)K€, dont (3.797) K€ de résultat net part du groupe, en 2014 contre (5.170) K€, dont (5.223) K€ de résultat net part du groupe, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de base par action s'élève à (2.14) € au 31 décembre 2014 contre (2.94) € au titre de l'exercice 2013.

## **8.2. Proposition d'approbation des comptes consolidés**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (Etat du résultat global, état de la situation financière, un tableau des flux de trésorerie consolidés, un tableau de variation des capitaux propres consolidés et une annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat part du Groupe déficitaire à hauteur de (3.797) K€.

## **9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les conventions conclues avec des filiales à 100 % autorisées avant le 3 août 2012 sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions dites réglementées.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## **10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

## **11. AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER**

### **11.1. Projet de renouvellement de deux mandats d'administrateurs**

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Joël Marchand et André Msika prennent fin à l'issue de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons, par conséquent, le renouvellement de ces mandats pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **11.2. Projet de non-renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Chareyron prend fin à l'issue de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons de ne pas renouveler ce mandat et le Conseil remercie Monsieur Jean-Pierre Chareyron pour les services rendus à la Société.

### **11.3. Prise d'acte de la démission d'un administrateur**

Le Conseil prend acte de la démission, par lettre en date du 9 avril 2015, de Monsieur Pascal Breton de ses fonctions d'administrateur de la Société à effet de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil remercie Monsieur Pascal Breton pour les services rendus à la Société.

### **11.4. Projet d'allocation de jetons de présence aux administrateurs non salariés**

En application de l'article L.225-45 du Code de commerce, nous vous proposons d'allouer la somme globale de 20.000 euros en tant que jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration non-salariés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **11.5. Projet de délégations données au Conseil d'administration à l'effet de réaliser des augmentations de capital**

#### **11.5.1 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital social, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires à émettre par la Société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ou des valeurs mobilières émises en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de décider que le nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait être supérieur à un plafond global de 15.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées en application de la 13<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée Générale s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal de la totalité des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait excéder un plafond global de 10.000.000 d'euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu et que le montant nominal des titres de créance dont l'émission pourrait résulter de la 13<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée Générale s'imputerait sur ce plafond ;

- de décider que le Conseil d'Administration pourrait décider que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seraient attribués aux actionnaires qui auraient souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeraient et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;
- de décider, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres du capital ou les valeurs mobilières émises, que le Conseil d'Administration pourrait, dans l'ordre qu'il déterminerait, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) : soit limiter conformément à la loi l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'émission décidée, soit répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement, soit offrir les titres non souscrits totalement ou partiellement au public en France et, le cas échéant, à l'étranger ;
- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis ; notamment, il déterminerait la catégorie des titres émis et fixerait leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la délégation qui serait consentie donneraient accès à des actions ordinaires de la Société, ainsi que les conditions dans lesquelles serait provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui serait consentie et notamment constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulterait, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de ladite délégation donneraient droit ;
- de décider que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **11.5.2 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital social par offre au public, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de commerce, par voie d'émission, en France ou à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires à émettre par la Société, étant précisé que la



souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Nous vous demandons également :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ; et de conférer au Conseil d'Administration la faculté, en application de l'article L.225-135, 5<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce, d'apprécier s'il y a lieu d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixerait en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission qui serait effectuée, un délai de priorité de souscription qui ne donnerait pas lieu à la création de droits négociables et qui devrait s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourrait être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclues de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait être supérieur à un plafond global de 15.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées en application de la 12<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée Générale s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital qui seraient réalisées dans le cadre des délégations consenties au Conseil d'Administration par la prochaine Assemblée s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal de la totalité des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait excéder un plafond global de 10.000.000 d'euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu et que le montant nominal des titres de créance dont l'émission pourrait résulter de la 12<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée Générale s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait dans l'ordre qu'il déterminerait, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) : soit limiter conformément et dans les conditions prévues par la loi le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public en tout ou partie ;
- de décider que le Conseil d'Administration déterminerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la délégation qui lui serait consentie, étant précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, serait au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis ; notamment, il déterminerait la catégorie des titres émis et fixerait leur prix de

souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la délégation qui serait consentie donneraient accès à des actions ordinaires de la Société, ainsi que les conditions dans lesquelles serait provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, celui-ci disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui serait consentie et notamment constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulterait, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la délégation pourraient donner droit ;
- de décider que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **11.5.3 Projet de délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à décider, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et lorsque la Société constaterait une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actions qui seraient émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration seraient émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être décidées et réalisées par le Conseil d'Administration en vertu de la délégation qui lui serait consentie s'imputerait sur le plafond global qui serait prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ;
- de décider qu'une telle augmentation de capital pourrait être réalisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **11.5.4 Projet de délégation de compétence donnée au conseil d'administration a l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société adhérant a un plan d'épargne d'entreprise**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce prévoit que lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire, l'Assemblée doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie : (i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribués gratuitement dans ce cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la délégation ne devrait pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la délégation serait déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourrait consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aurait, dans les limites de la présente délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourraient souscrire aux actions émises,
  - fixer, dans les limites légales, les conditions que devront remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la délégation,
  - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
  - déterminer que les émissions pourraient être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
  - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourrait excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourraient être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,

- conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - et, d'une manière générale, dans les limites de la présente délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- de fixer à vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation par le Conseil d'Administration ; et
- de prendre acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la Société. Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

Telles sont les résolutions que votre Conseil, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, soumet à votre vote.

## **12. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE DUC**

### **12.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration** (article 13 des statuts)

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par la loi.  
La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur décédé ou démissionnaire ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration, composé de 7 administrateurs, respecte le nombre minimal imposé par la loi et les statuts, à savoir :

<i>Noms, prénoms et dates de naissance des administrateurs</i>	<i>Dates de nomination ou de renouvellement</i>	<i>Expiration des mandats</i>	<i>Cumul avec un contrat de travail</i>
François Gontier (17/09/68)	07/06/2010	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Non
Joël Marchand (01/03/58)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014*	Non
Jean-Pierre Chareyron (17/07/55)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014*	Oui
André Msika (14/11/38)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014*	Non
Pascal Breton (16/10/46)	24 /06 /2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**	Non
Mariam Chamlal (04/03/73)	13/06/2013	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Non
Isabelle Bernard Delore (04/10/55)	24 / 06 /2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Non

\* Les mandats d'administrateurs de Messieurs Joël Marchand, Jean-Pierre Chareyron et André Msika prennent fin à l'issue de la prochaine Assemblée. Le Conseil d'Administration propose :

- le renouvellement des mandats de Messieurs Joël Marchand et André Msika pour une durée de six années, qui expirerait à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- le non-renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Chareyron.

\*\* Monsieur Pascal Breton a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Conseil d'Administration demande à la prochaine Assemblée d'en prendre acte.

## **12.2. Pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général est également administrateur. Par une décision du 20 novembre 2002, l'Assemblée générale des actionnaires a adopté des modifications statutaires mettant les statuts en conformité avec la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ces dispositions statutaires prévoient notamment la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général de la société. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui dispose donc des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de DUC dans la limite de l'objet social.

## **12.3. Rémunération et avantages**

### **Rémunération et avantages en nature des membres et organes d'Administration et de Direction**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux de DUC ; cette information porte sur les sommes versées tant par notre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

### Dirigeants mandataires sociaux

En €	François GONTIER Président du Conseil d'Administration				Joël MARCHAND Directeur Général			
	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000
Rémunération variable								
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature								
Total	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
F. GONTIER Président du Conseil Début de mandat : 26.04.00 Fin de mandat : 2016		X		X		X		X
J. MARCHAND Directeur Général Début de mandat : 31.07.96 Fin de mandat : 2016		X		X	X			X

La rémunération du Président du Conseil a été fixée par le Conseil d'Administration du 6 mars 2002 et celle du Directeur Général par le Conseil d'Administration du 20 mai 2003. Les montants de ces rémunérations n'ont pas été modifiés depuis ces dates.

Il est précisé que les critères qualitatifs et quantitatifs liés à la responsabilité sociale et environnementale n'entrent pas dans la détermination de la fixation de la rémunération versée aux dirigeants de Duc.

### Mandataires sociaux non dirigeants

Les administrateurs non-salariés ont perçu en 2014, des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à savoir :

- Monsieur André Msika : 5.000 euros
- Monsieur Pascal Breton : 5.000 euros
- Madame Mariam Chamlal : 5.000 euros

Aucune autre rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2014.

### Sommes provisionnées ou constatées par DUC ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

Aucune somme n'a été, dans les comptes sociaux, provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de DUC ou à son Directeur Général.

Il est néanmoins précisé que, par décision du 20 mai 2003, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du versement d'une indemnité forfaitaire à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, en cas de cessation de ses activités au sein du Groupe DUC.

Cette indemnité, d'un montant représentant les deux dernières années de rémunération du Directeur Général, serait versée en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général par le Conseil d'Administration quelle qu'en soit la cause, sauf faute grave ou lourde commise par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité serait également versée en cas d'atteinte par le Directeur Général de la limite d'âge fixée par les statuts et entraînant la fin des fonctions du Directeur Général.

#### **Options d'achat ou de souscription, bons de souscription d'action**

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émis par DUC ou l'une de ses filiales n'est détenu par un administrateur de DUC ou son Directeur Général. De même, aucune action gratuite ne leur a été attribuée.

#### **12.4. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs (au 31 décembre 2014)**

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de vos mandataires sociaux au 31 décembre 2014.

**12.4.1. Sociétés ou entreprises dans lesquelles François GONTIER exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Président du Conseil d'administration
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR	SA	Président Directeur Général
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Président Directeur Général
FONCIERE DUC	SARL	Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant
CHATEAU VERNOUS MEDOC	SCEA	Gérant
AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
CHATEAU VERNOUS SARL	SARL	Gérant
VERNEUIL ET ASSOCIES	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS gérant
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE Gérant
LES VERGERS SARL	SARL	Gérant

**12.4.2. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Joël MARCHAND exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

DUC	SA	Directeur Général Administrateur
CHAROLLES ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
DROME ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
NUTRI-BOURGOGNE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
SCI DE VARENNES	SCI	Représentant permanent de DUC Gérant
SCEA DE VARENNES	SCEA	Gérant
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur



**12.4.3. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Pascal BRETON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
GLOBAL BABY	SAS	Membre du Conseil stratégique

**12.4.4. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Jean-Pierre CHAREYRON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur

**12.4.5. Sociétés ou entreprises dans lesquelles André MSIKA exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
200% POKER	SA	Administrateur
PATRIMOINE ET FORETS DE France	SARL	Gérant
AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
VERNEUIL PARTICIPATIONS	SA	Administrateur
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Administrateur
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	SA	Administrateur
SCPI INTERPIERRE	SCPI	Membre du Conseil de surveillance

**12.4.6. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Mariam CHAMLAL exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
VERNEUIL PARTICIPATIONS	SA	Administrateur

#### **12.4.4. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Isabelle BERNARD DELORE exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

<b>Dénomination des Sociétés</b>	<b>Forme des Société</b>	<b>Qualité dans la Société</b>
DUC	SA	Administrateur
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	SA	Administrateur
VERNEUIL PARTICIPATIONS	SA	Président Directeur Général
BAROCHE-BERNARD	SARL	Gérant

#### **12.5. Comité d'Audit**

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé, à l'unanimité, de mettre en place un Comité d'Audit.

Les missions de ce Comité sont les suivantes :

- examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- vérification de la situation de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- vérification des procédures de contrôle de gestion interne.

Le Comité est composé d'administrateurs indépendants et les Commissaires aux Comptes, les experts comptables de DUC et les membres du service comptable peuvent y participer.

Monsieur André MSIKA a été désigné en qualité de membre et de Président de ce Comité, pour une durée indéterminée.

#### **12.6. Rapport du Président sur la composition du Conseil d'Administration, ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.**

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et des rapports et recommandations de l'Autorité des Marchés Financier (AMF), le Président du Conseil d'Administrations a rendu compte dans son présent rapport, de la composition du Conseil d'Administration, de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par DUC pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le rapport du Président, soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, a été approuvé à l'unanimité. Ledit rapport sera rendu public par sa mise en ligne sur le site internet de la Société.

### **13. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE DUC**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe DUC ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur pour réussir sa stratégie, le groupe DUC est attentif à l'amélioration des conditions de travail, à l'épanouissement de ses salariés, mais aussi à leur formation.

A cela s'ajoute une volonté de réduire l'impact des activités du groupe sur l'environnement.

L'intégration du développement durable dans les activités du Groupe DUC doit permettre d'asseoir sa pérennité, d'encourager l'innovation et, ainsi, de mener à bien sa stratégie. Pour cela, après l'identification de ses parties prenantes, des indicateurs tels que l'absentéisme et la formation pour le volet social, la consommation d'énergie et d'eau pour le volet environnemental et l'évolution des surfaces d'élevage et la satisfaction des consommateurs pour le volet sociétal sont mis en place et seront suivis.

Les informations contenues dans ce chapitre RSE du Groupe DUC ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2014 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce. Ce référentiel de reporting a été audité par le Cabinet de Saint Front.

Les données contenues dans ce reporting ne tiennent pas compte de la filiale D.R.B. qui fait appel à des prestataires externes tant pour l'élevage des poulets que pour leur abattage, leur transformation, leur conditionnement et leur commercialisation.

### 13.1. Informations sociales

#### 13.1.1. Emploi

##### 13.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone Géographique Sexe	Yonne		Finistère		Gard		Seine & Marne		Drôme		Saône et Loire		Paris	TOTAL	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme
Age															
Inférieur à 30 ans	30	27	7	2	13	8	4	2	1	2	1	0	0	56	41
entre 31 et 40 ans	46	45	28	22	27	18	2	2	5	2	2	0	0	110	89
entre 41 et 50 ans	69	88	45	66	33	29	6	8	4	0	1	4	1	158	196
entre 51 et 60 ans	30	67	24	20	29	32	9	12	3	2	2	2	0	97	135
Supérieur à 60 ans	3	1	0	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	5	4
TOTAL	178	228	104	113	103	87	21	24	14	6	6	6	1	426	465
	406		217		190		45		20		12		1	891	

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe DUC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe DUC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

### 13.1.1.2. Embauches et licenciements

<i>Effectif inscrit</i>	<b>contrats à durée indéterminée</b>	<b>contrats à durée déterminée</b>	<b>Total</b>
31/12/2014	844	47	891
31/12/2013	858	52	910
31/12/2012	859	29	888

#### Embauches réalisées en 2014 avec présence au 31 décembre

Ces indicateurs ne tiennent pas compte des entrées et sorties des salariés en cours d'année et ayant quittés l'effectif au 31 décembre, date référence, pour permettre un suivi rigoureux de ces indicateurs.

<b>contrats à durée indéterminée</b>	<b>contrats à durée déterminée</b>	<b>total</b>
19	47	74

Les embauches effectuées ne se réalisent qu'au vu des nécessités de l'entreprise et en fonction des qualités professionnelles et de disponibilité des candidats.

Sont pressenties en priorité les personnes qui ont antérieurement eu l'occasion de travailler, à titre temporaire, dans la société.

#### Licenciements réalisés par motifs

	2014	2013	2012
Inaptitude physique	4	5	9
Economique	0	0	0
Autres	11	11	1
Total	15	16	10

Le motif « inaptitude physique » a été maintenu à son niveau le plus bas depuis plusieurs années. Il illustre, au moins partiellement et temporairement, la politique du groupe en matière d'amélioration des conditions de travail, même si cela ne se mesure que sur du long terme.

### 13.1.1.3 Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

2014	2013	2012
310 689	384 480	372 385

Les actions menées à tous niveaux en termes de réduction de coûts, associées à des améliorations dans le processus et l'organisation de la production ont permis d'obtenir le résultat escompté.

#### 13.1.1.4 Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Ouvriers	1 523	1 521	1 463
Employés	1 836	1 818	1 763
Agents de Maîtrise	2 462	2 440	2 422
Cadres	4 730	4 776	4 688

Evolution des augmentations	01/01/14	01/01/13	01/01/12
Ouvriers/Employés	-	+35 € sur le salaire brut	2,1% janvier + 0,4% en juin
Techniciens/Agents de Maîtrise	-	1,75%	2,1% janvier + 0,4% en juin
Cadres	-	1,60%	1,5% en janvier

L'application du gel des augmentations décidé lors des négociations annuelles obligatoires apparait. Associée à un départ en 2013 qui n'a été renouvelé qu'au cours de l'année 2014, cela a entraîné une baisse du salaire moyen de la rémunération de la population « cadres ».

#### 13.1.2. Organisation du temps de travail et absentéisme

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 42 heures en fonction de l'activité.
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008.

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies. Une des causes subies la plus fréquente est l'effet des conditions de travail sur l'organisme. De ce fait, un travail a été engagé en vue d'apporter une amélioration durable dans les conditions d'exercice des tâches, principalement en production. C'est la raison d'être d'une commission, regroupant des correspondants sur chacun des sites et les services de médecine du travail, qui effectue un relevé des risques majeurs et propose des améliorations. La mesure de cette démarche commencera à être durablement probante sur le long terme (plusieurs années).

Du fait d'un effectif justement adapté aux besoins, autant dans les fonctions transversales que dans les postes en direct avec la production, le remplacement doit impérativement être opéré par l'ajout de personnes en contrat temporaire (CDD et intérimaires).

#### 13.1.3. Relations sociales et accords collectifs

Depuis ses origines, le Groupe DUC favorise le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif direct avec ses salariés.

Pour répondre aux attentes des ses salariés, le Groupe mène des démarches de négociation et de conclusion des accords s'appuie sur la réglementation du travail et une permanente relation, informelle autant que formelle, avec les Instances Représentatives du Personnel, principalement avec les Délégués Syndicaux Centraux.

Cette manière de faire est une des conditions du maintien d'un bon climat social.

Chaque année, des Négociations Annuelle Obligatoire sont menées, DUC s'inscrit généralement dans une politique de révision des conditions, financières et/ou d'avantages. Celles de 2014, au vu de la situation financière de l'entreprise, ont abouti sur l'absence d'augmentation générale à l'ensemble du personnel et l'augmentation de la participation de l'entreprise aux frais de santé.

### 13.1.4 Santé et sécurité

La politique de santé et de sécurité des salariés est pour le Groupe DUC une priorité depuis des années et s'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Un plan est en action, répondant aux objectifs de traitement et de prévention de la pénibilité au travail. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2011. Il doit se traduire par la réduction du niveau des risques encourus par les employés ainsi que le nombre des causes générant jusqu'à présent des TMS, maladies et /ou accidents du travail.

Dans ce domaine, une démarche de certification OHSAS 18001 a été initiée en 2013 sur le site de Chailley pour le Siège et le site industriel. A cet effet, 2014 a servi à la formalisation des méthodes et des bonnes pratiques employées ainsi qu'à la mise en conformité du processus pour répondre au référentiel de certification. Les audits de certification auront lieu en mars 2015.

<b>Maladies professionnelles</b>		
<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
25	39	19
<b>Accidents du travail avec arrêt</b>		
<b>2014 (**)</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
56	53	47
<b>Taux de fréquence</b>		
<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
35,44	45,76	45,12
<b>Taux de gravité</b>		
<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012 (*)</b>
1,97	1,35	8,05

(\*) Le taux de gravité 2012 prend en compte des reconnaissances tardives des deux années précédentes

(\*\*) Cette donnée exprime le nombre d'accidents du travail reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'évolution des indicateurs ci-dessus expriment que les démarches menées et le travail de proximité sont de longue haleine, qu'ils imposent de permanentes modifications à l'intérieur desquelles des investissements s'avèrent indispensables en matière d'équipements.

### **13.1.5. Formation**

Le Groupe DUC est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs pour leur permettre une progression dans la maîtrise des tâches et des compétences au sein des métiers de l'entreprise mais aussi pour leur faciliter une évolution dans la poursuite de leur carrière.

Comme tous les ans, le Groupe a engagé au titre de la formation professionnelle continue un budget à hauteur de 1,6% de sa masse salariale.

Les formations dispensées pendant 3719 heures à 245 stagiaires ont eu pour axes prioritaires la prévention, la sécurité, les techniques métiers, la communication et le management, l'acquisition de compétences en application de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC).

L'axe majeur de cette année reste la prévention et la sécurité, auxquelles 110 stagiaires ont été formés ou remis à niveau dans les domaines suivants : CACES, la conduite et la sécurité des installations, les SST, la maîtrise de l'électricité, comme le diagnostic sécurité.

L'acquisition de compétences a alimenté la GPEC en permettant aux membres du personnel d'élargir son niveau de compétences par la pratique d'autres tâches, voire même d'autres métiers que celui auquel il est affecté depuis des années. Cet axe permet aussi d'aider à l'amélioration des conditions de travail par la mise en place d'une mobilité nécessitant de changer de positions, d'effectuer d'autres gestes. A ce titre, l'accord sur la GPEC, suivi de la remise à jour des fiches de poste en fiches métiers et compétences offre aux responsables opérationnels la faculté de faire évoluer le personnel. Un début de mise en place a commencé, par un échantillon de personnes volontaires et ouvertes à cette démarche.

Le Groupe DUC, par son engagement en termes de formation, démontre l'importance qu'il accorde au développement des compétences de ses collaborateurs et, de ce fait, à leur évolution de carrière.

### **13.1.6. Egalité de traitement**

La politique en application consiste à ne pas faire de distinction de genre en matière professionnelle.

Rémunération : le nombre de femmes employées aux postes de production est nettement supérieur à celui des hommes (60%), mais leur nombre est un peu inférieur à celui des hommes dans les autres fonctions (45%).

Il ne peut y avoir de comparaison statistique objectivement applicable entre les femmes d'une part et les hommes d'autre part si les postes sont différents. Tout salarié exerçant les mêmes tâches et les mêmes responsabilités bénéficient toujours des mêmes conditions de rémunération.

Tout recrutement, toute promotion et toute mutation ne prend en compte cette variable que lorsque les conditions physiques et physiologiques l'exigent, avec si nécessaire l'aval de la médecine du travail.

Qualification et conditions de travail répondent aussi à la seule même contrainte.

### **13.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

Les dispositions de l'OIT en matière de liberté d'association, de négociation collective, d'élimination du travail forcé et de celui des enfants, et de non discrimination sont de fait appliquées car répondant depuis toujours à l'esprit et à la réglementation en France.

Ainsi, concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants, le Groupe DUC confirme qu'il respecte parfaitement les dispositions des conventions de l'OIT.

## **13.2 Informations environnementales**

### **13.2.1. Politique générale en matière environnementale**

L'attachement des dirigeants et des salariés à leurs régions est une des raisons du développement du groupe DUC. Afin de préserver leur cadre de vie, les femmes et les hommes de l'entreprise ont eu, à chaque étape majeure du développement de la société, le souci de limiter les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement.

Les poulets et dindes DUC sont nés et élevés dans des régions de tradition agricole : la Bourgogne, le Sud-Est de la France et la Bretagne. L'intégration de notre activité dans son environnement est une priorité.

Au sein du Groupe, un responsable environnement a en charge la gestion de l'environnement et du respect des réglementations. Sur les sites, des indicateurs environnementaux permettent de mesurer et contrôler l'impact environnemental.

Chaque année, DUC sensibilise son personnel sur des thèmes liés à l'environnement tels que l'économie de l'eau et/ou de l'énergie. Les moyens utilisés sont des analyses concertées intersites des données, des affichages ou des audits, notamment sur le site de Chailley dans le cadre de la certification ISO 14001.

Attentif aux principes du développement durable, le Groupe DUC s'est doté d'une équipe de travail dédiée à ce sujet. Nous avons analysé notre positionnement vis-à-vis des parties prenantes gravitant autour de l'activité de DUC (identification, évaluation de la fréquence et de la qualité des relations...). Progressivement nous structurons notre approche du sujet et cherchons à valoriser le savoir-faire de DUC.

Par ailleurs, notre site de Chailley (abattoir et usine d'aliment) est engagé depuis 10 ans dans la certification environnementale (ISO 14001) par laquelle nous menons une approche raisonnée et chiffrée de notre impact. En 2015, le site doit renouveler sa certification ISO 14001. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer. Cette certification nous aide à structurer nos efforts et à étendre nos démarches sur l'ensemble de nos établissements.

Dans sa dynamique d'amélioration continue et pour son développement industriel, DUC continue d'investir dans la prévention des risques de pollution, aussi bien sur ses équipements d'épuration de l'eau que sur l'amélioration de son impact en termes d'odeur, mais aussi pour améliorer son impact sur l'environnement avec une installation frigorifique moins polluante et la substitution du fioul lourd au profit du gaz naturel, plus propre.

Duc n'a passé ni provisions ni garanties (au titre de l'ICPE) pour risque en matière d'environnement en 2014.



### 13.2.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site doit gérer avec ses particularités ses risques en matière de pollution et de gestion des déchets.

Tous les sites étant des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), nous veillons particulièrement au respect de la réglementation et déployons les moyens nécessaires à la prévention des risques associés à notre activité.

Sur l'ensemble des établissements, les risques de nuisance peuvent se répartir en 4 familles :

- Les rejets dans l'eau : en sortie de nos stations d'épuration ou par nos épandages
- Les déchets : déchets banals, carton, papier, plastique, ferraille...
- L'air : odeur, fumées...
- Le bruit

#### Gestion des déchets

Nos activités génèrent différents types de déchets que l'on peut diviser en 4 grandes familles :

- Les déchets industriels banals : ce sont nos déchets non valorisables en mélange
- Le carton et le papier : issu de nos méthodes d'emballage et de notre administration
- Le plastique : majoritairement venant de surfilm d'emballages et de palettisation
- Les déchets industriels dangereux et la ferraille

#### La gestion des rejets dans l'air (odeur et bruit)

Limiter nos impacts « odeur » et « bruit » vis-à-vis de notre voisinage nécessite une organisation raisonnée ainsi que des moyens techniques adaptés et entretenus.

Côté organisation, la fréquence des enlèvements de déchets, les horaires de démarrage des aérateurs de station d'épuration... sont autant d'exemples d'adaptation pour respecter notre entourage.

### 13.2.3 Utilisation durable des ressources

Pour faire fonctionner nos établissements, nous avons besoin :

- d'eau : principalement pour le process de fabrication et le nettoyage de nos équipements
- d'énergie : principalement pour la fabrication de froid (climatisation des ateliers), la fabrication d'eau chaude et les cuissons vapeur
- **Gestion des consommations d'eau chez DUC**

Nos activités d'abattage, de découpe et de transformation de viande nécessitent une utilisation raisonnée de l'eau.

L'ensemble de nos sites sont connectés aux réseaux locaux d'eau de ville, souvent en tant qu'approvisionnement principal, parfois en complément à l'usage de forages privés (c'est le cas sur nos sites de Chailley et de Riec sur Belon)

L'eau est utilisée principalement dans notre process (fabrication de vapeur, refroidissement...), et lors du nettoyage de nos équipements.

<i>en m<sup>3</sup> / tonne de produits finis</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Ratio des 4 usines DUC	6,4	7,0

### **Gestion des énergies**

Sur l'ensemble de ses établissements, DUC consomme de l'énergie sous forme d'électricité ou de vapeur.

Sur 2014-2015, DUC amplifie et structure sa démarche de maîtrise énergétique. Sur les différents sites, des consultants en énergies ont été missionnés pour aider sur différents axes de travail : chasse aux fuites, récupération de chaleur, isolation thermique, contrôle des prestataires et sensibilisation du personnel.

En quelques chiffres :            Electricité + vapeur

<i>en MWh/ tonne de produits finis</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Ratio des 4 usines DUC	0,9	1,0

Parmi les faits marquant pour la période 2014-2015, les deux sites de Chailley et Riec sur Belon vont être équipés de cuve GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et alimenteront les chaufferies en gaz, en substitution du fioul utilisé jusqu'à ce jour.

Des atouts économiques : Non seulement le prix du gaz naturel est inférieur à celui des autres énergies, mais il jouit d'une variabilité beaucoup plus faible, rendant plus facile la gestion du budget. De plus les équipements industriels qui fonctionnent au gaz naturel ont des rendements supérieurs à ceux utilisant d'autres combustibles.

Des atouts écologiques : Le gaz naturel demeure de loin la source d'énergie fossiles la moins polluante : propre, incolore, inodore (mais odorisé pour une plus grande sécurité), il ne subit pas de transformation majeure après son extraction.

Le gaz naturel émet moins de dioxyde de carbone que les autres combustibles fossiles (25% de moins que le fioul lourd et 10% de moins que le GPL) et contribue donc de façon moindre au réchauffement de la planète.

### **Gestion des matières premières**

DUC maîtrise l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits

La société a mandaté un prestataire extérieur pour l'achat de ces matières premières et anticipé au mieux les fortes fluctuations de cours de ces produits.

### **Utilisation des sols**

Notre gestion de l'utilisation des sols passe par le suivi de l'épandage des effluents pour les sites qui sont concernés (analyses, accompagnement par des experts, réunion avec les agriculteurs...) et par un suivi de la qualité des boues générées par les stations d'épuration destinées à la revalorisation en compostage.

Le groupe Duc utilise plusieurs forages pour lesquels est appliqué systématiquement un programme de surveillance et de protection des eaux souterraines.

### **13.2.4. Changement climatique**

#### **Bilan Gaz à Effet de Serre**

En application du Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le Groupe DUC a réalisé son bilan à effet de Serre. Cela nous a permis de connaître nos sources d'émission et de nous engager dans une dynamique de réduction avec un objectif de diminution de 3 % de ces rejets sur 3 ans. (2013 à 2015)

Pour axes de travail nous avons identifié : l'évolution des sources d'énergie fossiles utilisées, le changement du parc de véhicules de société, la campagne de diagnostics énergétiques...

Comme évoqué dans le chapitre énergie, la mise en place du GNL sur deux sites industriels va considérablement contribuer à l'amélioration de notre bilan Gaz à Effet de Serre.

Les sites du groupe DUC ne sont pas impactés par les conséquences éventuelles des changements climatiques.

### **13.2.5. Protection de la biodiversité**

Depuis 1998, Duc est impliqué dans une démarche 100% non-OGM d'une part et dans la valorisation de l'agriculture locale d'autre part. (75% de nos matières premières sont de provenance locale)

Excellente source de protéine pour nos volailles, le soja est cependant peu cultivé en France, c'est pourquoi Duc s'approvisionne auprès d'une filière brésilienne tracée et contrôlée par des organismes extérieurs : au travers d'un cahier des charges strict, Duc suit et contrôle son approvisionnement en soja non OGM.

### **13.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable**

#### **13.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

Par le système intégratif de sa filière, DUC participe à la consolidation du tissu social en zones rurales par ses éleveurs d'une part et par la collecte locale pour l'approvisionnement de ses usines d'aliments. Son recours à des sous-traitants locaux en maintenance et logistique notamment pour le fonctionnement de ses outils industriels renforce le rôle du Groupe en tant que pourvoyeur d'activité économique et d'emplois sur le territoire. L'interprofession a pris en compte ces éléments et a évalué qu'un bâtiment d'élevage génère ainsi la création 5 emplois indirects.

Au niveau social, DUC œuvre à la garantie de l'emploi au niveau local.

### **13.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**

L'investissement de DUC avec les organisations externes est organisé de façon à bénéficier d'expériences pour les mettre à profit dans son développement. Le groupe a choisi, d'une part de participer à la Fédération des Entreprises de France pour lui permettre une ouverture sur d'autres secteurs d'activité et des occasions de benchmarking et de s'investir dans les interprofessions de son secteur, telles que la Fédération des Industries Avicole, le CIDEF et le CIPC. Par ailleurs, des échanges avec des écoles tels que les lycées agricoles ou des écoles du domaine agroalimentaire ont lieu chaque année.

#### **13.3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

Comme évoqué dans le 13.3.1, le groupe DUC, privilégie la sous-traitance locale. Concernant les achats, l'appel d'offre permet de mettre en avant l'engagement du fournisseur en termes de développement durable. A condition tarifaire identique, DUC préférera celui investi dans la R.S.E et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

En 2014, la sous-traitance générale a représenté 1 923 K€ et la sous-traitance de service a représenté 19 388 K€.

#### **13.3.4 Loyauté des pratiques**

Le Groupe DUC porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe DUC.

Pour minimiser les risques de corruption dans l'entreprise, tout achat ou investissement n'est effectué qu'après un appel d'offre ou une présentation de plusieurs devis.

#### **Sécurité des aliments**

Pour la sécurité des aliments qu'il commercialise, le groupe Duc a mis en place un système qualité basé sur l'analyse des risques et respecte la réglementation applicable à son secteur d'activité.

Pour contrôler ces dispositions nous faisons appel à un organisme certificateur accrédité qui effectue 81 jours d'audit par an sur la filière et les sites de production.

Le groupe dispose d'un laboratoire de microbiologie qui a réalisé plus de 15 000 analyses en 2014.

Nous avons choisi de faire certifier cette démarche selon le référentiel IFS, portant sur la sécurité des aliments (sains et sûrs) et le management du système qualité dans l'entreprise. Tous les ans les sites industriels sont audités et l'ensemble des 290 exigences du référentiel est passé en revue.

#### **Droits de l'Homme**

Le Groupe DUC reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 13.1.7 du présent chapitre), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Pour autant, le Groupe DUC étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

**Le Conseil d'Administration**

# COMPTES CONSOLIDES

## A - Etat du résultat global

Données en K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	3.1, 22	185 316	201 249
Achats consommés	23	(95 260)	(111 456)
Charges externes	24	(52 462)	(53 852)
Impôts et taxes		(3 397)	(3 674)
Charges de personnel	25	(33 235)	(33 397)
Dotations aux amortissements	26	(2 599)	(2 811)
Dotations et reprises de provisions	27	(173)	(765)
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	3.12, 3.13	(158)	(171)
Autres produits d'exploitation	28	772	387
Autres charges d'exploitation	29	(1 313)	(313)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>(2 509)</b>	<b>(4 803)</b>
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	30	(514)	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	3.2	<b>(3 023)</b>	<b>(4 803)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		13	9
Coût de l'endettement financier brut	31	(519)	(583)
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>(506)</b>	<b>(574)</b>
Autres produits financiers		5	28
Autres charges financières			(17)
Impôt sur les résultats	34	(212)	196
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1		
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>(3 736)</b>	<b>(5 170)</b>
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>(3 736)</b>	<b>(5 170)</b>
Part du groupe		(3 797)	(5 223)
Intérêts minoritaires		61	53
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	35	<b>(2,14)</b>	<b>(2,94)</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	35	<b>(2,14)</b>	<b>(2,94)</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>		<b>221</b>	<b>429</b>
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		331	643
- Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables		(110)	(214)
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>		<b>(615)</b>	
- Réévaluation des terrains		(922)	
- Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables		307	
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>(4 130)</b>	<b>(4 741)</b>
Part du groupe		(4 191)	(4 794)
Intérêts minoritaires		61	53

## B - Etat de la situation financière

Données en K€			
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	3.5, 5	703	730
Immobilisations corporelles	3.6, 6	23 173	24 040
Immeubles de placement	3.7, 7		
Autres actifs non courants	10	1 978	3 009
Actifs d'impôts différés	3.21, 11		
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>25 854</b>	<b>27 779</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Actifs biologiques	3.11, 12	6 640	6 947
Stocks	3.12, 13	10 051	9 513
Clients et comptes rattachés	14	21 600	22 488
Actif d'impôt exigible	14	3	68
Autres actifs courants	14	8 066	4 246
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.14, 15	331	397
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>46 691</b>	<b>43 659</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.10		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>72 545</b>	<b>71 438</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	16.1	7 451	7 451
Autres réserves	16.2	(13 423)	(7 806)
Titres en auto-contrôle	3.15	(915)	(915)
Résultat de l'exercice		(3 797)	(5 223)
Capitaux propres part du groupe		(10 684)	(6 493)
Interêts minoritaires		404	375
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>(10 280)</b>	<b>(6 118)</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions à long terme	17	4 554	4 743
Emprunts et dettes financières à long terme	18	50	60
Passif d'impôts non courants	3.21, 11	22	22
Autres passifs non courants	18	2	2 002
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>4 628</b>	<b>6 827</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions à court terme	17	125	310
Emprunts à court terme	18	20 473	25 376
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	497	1 522
Fournisseurs et autres crédateurs		29 154	26 957
Passif d'impôt courants		2 490	779
Autres passifs courants	19	25 458	15 785
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>78 197</b>	<b>70 729</b>
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.10		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>72 545</b>	<b>71 438</b>

## C - Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat net de la période</b>		-3 736	-5 170
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Perte de valeur des terrains en résultat		72	
- Amortissements et provisions		2 555	3 477
- Variation des impôts différés		197	-214
- Moins-values de cession		126	52
Marge brute d'autofinancement		<b>-786</b>	<b>-1 855</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	20	8 798	5 647
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>8 012</b>	<b>3 792</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5	-116	-377
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	-3 163	-2 144
Variation des autres immobilisations financières		999	-782
Cession d'immobilisations		225	37
Incidence des variations de périmètre	4.1	-32	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-2 087</b>	<b>-3 266</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Emissions d'emprunts		1 059	635
Remboursements d'emprunts		-670	-1 325
Variation des comptes courants long terme			-12
Variation des autres dettes financières		-19	-11
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>370</b>	<b>-713</b>
Incidence des variations de cours des devises			
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>6 295</b>	<b>-187</b>
Trésorerie d'ouverture	15.2	-24 979	-24 792
Trésorerie de clôture	15.2	-18 684	-24 979

## D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Produits et charges non comptabilisés en résultat	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Titres en autocontrôle	Total Capitaux propres part du Groupe IFRS	Intérêts minoritaires IFRS	CAPITAUX PROPRES IFRS
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/12</b>	<b>1 862 688</b>	<b>7 451</b>	<b>7 386</b>	<b>-17 529</b>	<b>2 536</b>	<b>-628</b>	<b>-915</b>	<b>-1 699</b>	<b>320</b>	<b>-1 379</b>
Résultat net				-5 223				-5 223	53	-5 170
Autres éléments du résultat global						429		429		429
<i>Résultat global</i>				-5 223		429		-4 794		-4 741
Variation de périmètre									2	2
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/13</b>	<b>1 862 688</b>	<b>7 451</b>	<b>7 386</b>	<b>-22 752</b>	<b>2 536</b>	<b>-199</b>	<b>-915</b>	<b>-6 493</b>	<b>375</b>	<b>-6 118</b>
Résultat net				-3 797				-3 797	61	-3 736
Autres éléments du résultat global					-615	221		-394		-394
<i>Résultat global</i>				-3 797	-615	221		-4 191	61	-4 130
Réduction de capital DRB									-32	-32
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/14</b>	<b>1 862 688</b>	<b>7 451</b>	<b>7 386</b>	<b>-26 549</b>	<b>1 921</b>	<b>22</b>	<b>-915</b>	<b>-10 684</b>	<b>404</b>	<b>-10 280</b>



## **Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014** (en milliers d'euros sauf indication différente)

### **1. INFORMATIONS GENERALES**

#### **1.1. Présentation du groupe**

La société Duc a été constituée le 25 août 1972 sous la forme d'une société à responsabilité limitée puis a été transformée le 30 décembre 1978 en société anonyme de droit français à conseil d'administration. La durée de la société a été fixée à 30 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et a été prorogée de 30 années par l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 1996 et expirera le 7 octobre 2032 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts. Le siège social est situé à Chailley (89770), Grande rue. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 722 621 166.

L'action Duc est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment C depuis 1998.

La Société DUC, mère du Groupe, est non seulement une société holding mais elle exerce également des activités économiques propres puisque DUC exploite les couvoirs de Charolles et de Crest ainsi que les unités d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles situées à Chailley, Saint Bauzély et Riec sur Belon, ainsi qu'une unité de transformation de produits élaborés à Gouaix.

DUC maîtrise en effet l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. Ils sont rémunérés en fonction de trois critères principaux qui sont leur performance, le respect du cahier des charges et la qualité des produits. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits.

Spécialiste de la volaille de qualité, DUC propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés et standards obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence.

DUC commercialise les espèces de volailles poulet et dinde, en entier et en découpe.

Sa gamme est complétée avec des produits festifs (chapon et dinde entière) pour la période de Noël et « Les Estivales », produits pour le barbecue composés de brochettes, saucisses et produits épicés.

DUC adapte ses gammes pour répondre aux évolutions du marché et confirmer sa présence sur tous les créneaux de consommation avec le développement des produits standards « 100 % végétal » et halal (abattage selon le rite musulman).

Le positionnement de la société DUC est essentiellement national et bien distinct de celui des produits standards puisque fondé sur une démarche de certification, reconnue et encadrée par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

## **1.2. Faits majeurs de l'exercice**

### **1.2.1. Généralités**

La restructuration financière et industrielle du Groupe a été omniprésente au cours de l'année écoulée.

Initiées fin 2013, les démarches de reconstitution des fonds propres de l'entreprise ont évolué en 2014 avec le transfert des actifs immobiliers et agencements des principaux sites du Groupe vers une entité dédiée FONCIERE DUC.

Cette opération a débuté par la réalisation d'une expertise par BNP PARIBAS REAL ESTATE puis un commissaire aux apports a été désigné et a rédigé un rapport validant une réévaluation de l'ordre de 3 M€ desdits actifs dans les comptes sociaux. Cette réévaluation est annulée dans les comptes consolidés. La valeur d'expertise a servi de base à la valorisation des terrains apportés à la Foncière Duc entraînant une diminution de leur valeur pour 922 K€ comptabilisée en fonds propres et 72 K€ comptabilisée en charge.

La société a trouvé des accords avec l'ensemble des créanciers et partenaires, qui devraient être formalisés au cours des prochaines semaines. Ils s'appuient sur un Business Plan établi en collaboration avec le cabinet Grant Thornton en octobre 2014 et intégrant un plan d'investissements industriels ambitieux destiné à gagner rapidement de la compétitivité.

Sur le plan de l'activité, les volumes vendus ont été, comme prévu, nettement plus faibles qu'en 2013 suite à l'arrêt de la commercialisation des produits issus de la collaboration avec Glon Sanders Holding pour retrouver les niveaux de 2012.

Malgré un manque de visibilité certain, les marges ont pu être consolidées et le résultat, comparé à l'exercice précédent, s'est sensiblement amélioré.

Enfin, l'annonce du regroupement de l'activité volaille du groupe Glon avec LDC est plutôt un facteur favorable pour DUC. En effet, la distribution voit dans ce mouvement de concentration une moindre possibilité de négociation.

### **1.2.2. Usines d'aliment de Nutri-Bourgogne - Matières premières**

2014 aura été marqué par une très grande fluctuation du prix des matières premières, liée à des aléas météorologiques mais aussi à des risques géopolitiques (Ukraine).

En 2015, la production des deux sites Nutri-Bourgogne devrait dépasser les 150 000 tonnes pour la première fois.

### **1.2.3. Couvoir de Drôme Accoupage**

2014 n'a pas vu d'évolution majeure, ni dans les process, ni dans les installations.

2015 verra la mise à niveau des capacités de climatisation notamment dans la zone de stockage des œufs à couvrir.

### 1.3. Perspectives d'avenir

Toutes les mesures possibles ont été engagées afin de financer le programme d'investissements prévu sur les trois prochaines années, programme destiné à améliorer la compétitivité des sites industriels du groupe DUC.

La consolidation des fonds propres de DUC, l'amélioration de la profitabilité et le retour à une situation de sérénité pour l'ensemble des équipes, les éleveurs, les clients et tous les partenaires DUC se concrétiseront dans les mois à venir.

Le business plan, validé avec les équipes du cabinet Grant Thornton, confirme de réelles ambitions pour l'export en 2016 et une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et l'innovation selon les axes suivants :

- le Groupe entend ainsi poursuivre le développement de ses produits en certifiés, Free Range et bio, avec notamment un objectif ambitieux de quasi-totalité de volaille produite « sans antibiotique » d'ici fin 2016.
- Au niveau de l'Export, le Groupe DUC accélérera son déploiement international dans les zones à fort potentiel industriel telles que l'Asie et l'Afrique du Sud, avec la mise en avant de la marque DUC et de la mention « alimenté sans OGM ».
- La consolidation de l'activité en Bulgarie 100% à marque DUC.

### 1.4. Répartition du capital au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre de titres			% du capital
	Au porteur	Au nominatif	Total	
Financière Duc		807 797	807 797	43,37%
Verneuil Participations		463 158	463 158	24,87%
Verneuil et Associés		7 162	7 162	0,38%
<i>Sous total Groupe Verneuil</i>		<i>1 278 117</i>	<i>1 278 117</i>	<i>68,62%</i>
CECAB		313 333	313 333	16,82%
Public	176 677	8 234	184 911	9,93%
Auto détention	86 327		86 327	4,63%
<b>TOTAL</b>	<b>263 004</b>	<b>1 599 684</b>	<b>1 862 688</b>	<b>100,00%</b>

Le Groupe DUC fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Verneuil.

### 1.5. Principes comptables

#### 1.5.1. Principes comptables généraux

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

#### 1.5.2. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Elles concernent principalement :

- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 11 Accords conjoints (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 12 Information à fournir sur les participations dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 10, 11, 12 Transition Guidance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IAS 28 révisée (2011) Participation dans des entreprises associées (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 Société d'investissements (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 32 Compensation des actifs et des passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 39 Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014).

### **1.5.3. Normes et interprétations nouvelles pouvant être anticipées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

- IFRIC 21 Droits et taxes (application anticipée possible pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendement IAS 19 Contribution des salariés (application anticipé possible pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais non encore adoptés au niveau européen).

### **1.6. Présentation des états financiers consolidés**

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4. Périmètre de consolidation.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à

l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

### **Continuité d'exploitation :**

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2014 en application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments et hypothèses suivants :

- La société continue de bénéficier du soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société.
- La société a réalisé un renforcement de ses capitaux propres sociaux par un apport au second semestre 2014 de ses actifs immobiliers dans une filiale foncière.
- Des accords ont été trouvés avec des créanciers et partenaires. Pour être applicables, ils doivent être formalisés au cours des prochaines semaines.
- La société a obtenu un moratoire auprès du CCSF (venant en complément au premier moratoire obtenu en novembre 2013), permettant d'étaler le paiement des arriérés des dettes fiscales et sociales.

La direction du Groupe DUC, s'appuyant sur les évolutions récentes des négociations, confirme sa confiance sur l'aboutissement des mesures suivantes :

- Des opérations d'augmentation de capital à intervenir, après approbation par l'AGE :
  - d'incorporation de comptes courants,
  - et par apport en numéraire ;
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013,
- L'obtention de financements publics conditionnés à la reconstitution préalable des fonds propres sociaux.

L'ensemble de ces mesures et la réalisation d'un EBITDA 2015 positif constituent les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

## **2. MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1. Estimations de la Direction**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

## **2.2. Règles de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

## **2.3. Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

## **2.4. Elimination des opérations et comptes réciproques**

Toutes les opérations et comptes réciproques ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupe font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées et des coentreprises, sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement. Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

## **2.5. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères**

La filiale Bulgare étant une filiale autonome, la conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis ses comptes à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

### 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 3.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

#### 3.2. Résultat opérationnel

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

#### 3.3. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

#### 3.4. Résultats par action

Les résultats par action sont calculés conformément à la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Comme il n'existe pas d'instrument donnant droit à un accès différé au capital de Duc, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### 3.5. Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables, tels que les logiciels, et des droits au bail.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Concessions, brevets, licences                                2 à 8 ans linéaire

Autres immobilisations incorporelles

1 à 10 ans linéaire

### ***Cas particulier des frais de recherche et développement***

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il instaure périodiquement des programmes de recherche et développement. Dans le cadre des activités du Groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche comptabilisés en charges conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles.

## **3.6. Immobilisations corporelles**

### **3.6.1. Généralités**

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles.

### **3.6.2. Amortissements des immobilisations corporelles**

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	5 à 67 ans linéaire
Installations et agencements	3 à 50 ans linéaire
Matériel et outillage	1 à 50 ans linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans linéaire

### **3.6.3. Dépenses ultérieures**

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.



### **3.7. Immeubles de placement**

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital apporté ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe a choisi de comptabiliser ultérieurement à leur acquisition les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti, soit à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément au modèle décrit dans la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphe 30.

Les principales durées d'utilité retenues sont 15 ans, 20 ans et 35 ans.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement.

### **3.8. Contrats de location**

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le caractère spécifique de l'actif.

#### **3.8.1. Comptabilisation des contrats de location-financement**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

#### **3.8.2. Comptabilisation des contrats de location simple**

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **3.9. Autres actifs financiers**

Lorsqu'ils existent, les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'estimation si celle-ci est inférieure.

La valeur d'estimation des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe et est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette ré-estimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'estimation est inférieure au coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement

dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les prêts long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

### **3.10. Décomptabilisation des actifs financiers**

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 sont sortis du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés aux actifs.

### **3.11. Actifs biologiques**

Un actif biologique est un animal ou une plante vivant.

Sont des actifs biologiques :

- Les futurs reproducteurs
- Les reproducteurs (poules pondeuses et mâles reproducteurs)
- Les œufs à couver
- Les volailles de chair

Les méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient car il n'existe aucune valeur de marché. La production des futurs reproducteurs n'est prévue que sur contrat.
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque œuf à couver produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.
- Les œufs à couver sont évalués ainsi :
  - o les œufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de œufs acquis à l'extérieur ;
  - o les œufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.
- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :
  - o Volaille « 100% végétal » : valorisation au prix du marché ;
  - o Volaille certifiée : valorisation au prix de revient car il n'existe pas de marché pour la volaille certifiée.

Les futurs reproducteurs et reproducteurs constituent des éléments de la filière amont de l'œuf à couver dont le prix de revient est inférieur à son prix de marché. Le facteur déclenchant une éventuelle dépréciation serait la constatation d'un prix de marché de l'œuf à couver qui deviendrait inférieur au prix de revient.

Les sources externes utilisées pour la valorisation des actifs biologiques sont déterminées sur la base des dernières transactions réalisées avec des intervenants extérieurs. Au cas précis, ils sont les suivants :

- Les prix de marché d'œufs à couvrir au départ du département de l'Yonne.
- Les prix de marché du poulet standard vif dans le département de l'Yonne.

Par ailleurs, nous procédons à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

### **3.12. Stocks**

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient et du prix du marché, après déduction des coûts de commercialisation.

### **3.13. Créances d'exploitation**

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

### **3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les SICAV sont évaluées au cours du jour correspondant à la date de clôture de l'exercice.

### **3.15. Actions d'autocontrôle**

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### **3.16. Pertes de valeur des actifs**

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Sur la base de l'évaluation faite par BNP sur les actifs immobiliers en 2014 et celle faite par le cabinet Roux en 2013 sur les biens mobiliers, il n'y a pas de dépréciation d'actifs à comptabiliser.

#### **3.16.1. Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable

d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. La valeur recouvrable des placements détenus jusqu'à leur échéance et des créances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des instruments financiers. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

### **3.16.2. Reprise d'une perte de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **3.17. Passifs financiers et instruments dérivés**

### **3.17.1. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur emprunt sont présentés sur la ligne « Partie courante des emprunts et dettes financières long terme » du bilan.

### **3.17.2. Instruments hybrides et instruments dérivés**

Il n'existe pas d'instruments dérivés dans le Groupe, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun instrument financier ou autre contrat présentant les trois caractéristiques décrites au paragraphe 9 de la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation.

## **3.18. Gestion des risques**

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

### **3.18.1. Risque de dépendance lié à l'augmentation des prix et à l'éventuelle pénurie des matières premières**

La fluctuation du prix des matières premières qui entrent dans l'alimentation des volailles et qu'il n'est pas toujours possible de répercuter sur les prix de vente peut affecter les résultats de DUC.

C'est pourquoi, pour minimiser le risque, il est procédé à des achats à terme afin de couvrir au maximum les besoins.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2014 est de 58,42 % de nos besoins estimés pour 2015.

Le tonnage total pour ces matières premières est de 101 236 tonnes.

### **3.18.2. Risque de liquidité**

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC au 31/12/2014 est constituée exclusivement en euros.

Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ».

Au vu de la situation financière de la société et de ses fonds propres, la capacité d'accès au crédit est limitée. En conséquence, sa dette financière est faible.

Le Groupe DUC opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail lorsqu'il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe fait appel à l'affacturage et à l'escompte.

### **3.18.3. Risque de taux d'intérêts**

Au 31/12/2014, la Société DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable, elle n'a donc pas de couverture du risque de taux.

### **3.18.4. Risque de change**

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises.

DUC détient des titres de filiales ou participations (DRB) en devises (leva) mais aucun risque de change n'y est associé.

DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

### **3.18.5. Risque sur actions**

DUC détient, au 31/12/2014, 86 327 actions, représentant 4,63% du capital, pour une valeur totale d'achat de 914 645,80 € et dont la valeur de marché était, à cette date, de 125 578 €.

La sensibilité du résultat de DUC à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la société.

## **3.19. Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages à long terme**

### **3.19.1. Régimes de retraite : régimes à cotisations définies**

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite. Il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/2014 est le taux iBoxx corporates AA arrondi à 1,87% pour les IFC (3,27% au 31/12/13). Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ces taux sont donc proches des taux des

obligations long terme sur le marché financier de maturité comparable à la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés du Groupe DUC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0,5% pour les cadres et agents de maintenance, 0,8% pour les employés et ouvriers.

L'impact du changement du taux de turnover dans les écarts actuariels est un gain de 811 K€, compensé par des pertes liées à la baisse du taux d'actualisation (-642 K€) et aux évolutions démographiques (-18 K€) et un gain lié à l'évolution des salaires (+114 K€).

#### EVOLUTION DU TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL

2013	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers
25 ans	5,10%	4,90%	0,70%	0,80%
30 ans	1,70%	2,60%	0,50%	0,40%
40 ans	0,70%	0,90%	0,10%	0,10%
50 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2014	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers
30 ans	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
40 an	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
50 ans	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
55 ans	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
60 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

#### 3.19.2. Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

#### 3.19.3. Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

#### 3.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

#### 3.21. Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales

(déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

#### 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014

##### 4.1. Variations du périmètre de consolidation

###### 4.1.1. DRB

La société DRB a procédé à une réduction de capital sur le deuxième semestre. Cela est sans incidence sur les capitaux propres du groupe.

###### 4.1.2. FONCIERE DUC

Dans le cadre des démarches de reconstitution des fonds propres de DUC, la société ROTISSERIE DIJON a évolué et étendu ses activités à la détention d'immeubles et terrains ainsi qu'aux opérations connexes à cette détention. La dénomination sociale est maintenant FONCIERE DUC.

Depuis le 20 octobre dernier, elle détient les actifs immobiliers et agencements que DUC et ses filiales Nutri-Bourgogne et Charolles Accoupage ont apporté en augmentation de capital pour 14 545 K€.

##### 4.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

RAISON SOCIALE	SIREN	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Résultat net après impôt 31/12/14
DUC, 89 Chailley	722 621 166			Mère	897
<b>Sociétés consolidées</b>					
CHAROLLES ACCOUVAGE, 89 Chailley	382 094 092	100,00	100,00	IG	11
DRB, Bulgarie		51,00	51,00	IG	105
DROME ACCOUVAGE, 89 Chailley	343 580 981	66,00	66,00	IG	30
NUTRI-BOURGOGNE, 89 Chailley	401 735 352	100,00	100,00	IG	131
FONCIERE DUC, 89 Chailley	448 423 053	100,00	100,00	IG	-172
SCEA DE VARENNES, 89 Chailley	384 018 644	99,90	99,90	IG	17
SCI DE VARENNES, 89 Chailley	385 025 440	100,00	100,00	IG	-1

IG : intégration globale

La société Dialzo, dont Duc détient 38.77% du capital, est en liquidation judiciaire. Cette société est déconsolidée depuis le 01/07/09.

## 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cession</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2014</b>
Marques	30				30
Logiciels	1 307	117	-10		1 414
Droit au bail	60				60
Autres immos incorporelles	175			-175	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 572</b>	<b>117</b>	<b>-10</b>	<b>-175</b>	<b>1 504</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Dotations</b>	<b>Cession</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2014</b>
/Logiciels	667	144	-10		801
/Droit au bail					
/Autres immos incorporelles	175			-175	
<b>TOTAUX</b>	<b>842</b>	<b>144</b>	<b>-10</b>	<b>-175</b>	<b>801</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2013</b>				<b>31/12/2014</b>
Marques	30				30
/Logiciels	640				613
/Droit au bail	60				60
Autres immos incorporelles					
<b>TOTAUX</b>	<b>730</b>				<b>703</b>

Il n'y a pas actuellement de programmes de développement figurant dans les immobilisations incorporelles.



## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2014
Terrains	3 127			-994	2 133
Terrains en crédit-bail	15				15
Constructions	30 103	1 075	-56	53	31 175
Constructions en crédit-bail	953				953
Matériel et outillage	17 402	1 814	-527	813	19 502
Matériel et outillage en crédit-bail	5 077	54			5 131
Autres immobilisations corporelles	794	34	-32		796
Autres immos corporelles en crédit-bail	59				59
Immobilisations en cours	1 577	241	-201	-1 428	189
<b>TOTAUX</b>	<b>59 107</b>	<b>3 218</b>	<b>-816</b>	<b>-1 556</b>	<b>59 953</b>

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2013	Dotations	Reprises / cessions	Autres mouvements	31/12/2014
Terrains					
Terrains en crédit-bail					
Constructions	16 675	1 146	-27		17 794
Constructions en crédit-bail	620	48			668
Matériel et outillage	12 753	1 023	-406		13 370
Matériel et outillage en crédit-bail	4 128	148			4 276
Autres immobilisations corporelles	587	75	-33		629
Autres immos corporelles en crédit-bail	28	15			43
Immobilisations en cours	276		-276		
<b>TOTAUX</b>	<b>35 067</b>	<b>2 455</b>	<b>-742</b>		<b>36 780</b>

VALEURS NETTES	31/12/2013
Terrains	3 127
Terrains en crédit-bail	15
Constructions	13 428
Constructions en crédit-bail	333
Matériel et outillage	4 649
Matériel et outillage en crédit-bail	949
Autres immobilisations corporelles	207
Autres immos corporelles en crédit-bail	31
Immobilisations en cours	1 301
<b>TOTAUX</b>	<b>24 040</b>

31/12/2014
2 133
15
13 381
285
6 132
855
167
16
189
<b>23 173</b>

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur). La diminution des terrains apportés à la Foncière Duc de 994 K€ correspond à une perte de valeur comptabilisée en réduction des réserves pour 922 K€ et en autres charges opérationnelles pour 72 K€.

## 7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

VALEURS BRUTES	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	31/12/2014
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
<b>TOTAUX</b>	<b>57</b>				<b>57</b>

  

AMORTISSEMENTS	31/12/2013	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/12/2014
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
<b>TOTAUX</b>	<b>57</b>				<b>57</b>

  

VALEURS NETTES	31/12/2013	31/12/2014
Constructions		
Constructions en crédit-bail		
<b>TOTAUX</b>		

## 8. LOCATION-FINANCEMENT

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	TOTAUX
Valeur nette comptable des biens en crédit-bail	871	300	1 171
<i>Montant des redevances restant à payer</i>			
A moins d'un an	49		49
De 1 à 5 ans	45		45
A plus de 5 ans			

## 9. LOCATION SIMPLE

Loueurs	Loyers versés en 2014	Loyers versés en 2013
Location de camions avec chauffeurs	4 200	3 994
Location de véhicules de société	195	203
<b>TOTAUX</b>	<b>4 395</b>	<b>4 197</b>

Les camions avec chauffeurs sont utilisés essentiellement pour le transport des volailles vivantes.

## 10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et remboursements</b>	<b>31/12/2014</b>
Titres de participations non consolidés	143			143
Prêts et autres immos fin.	3 009		-1 031	1 978
<b>TOTAUX</b>	<b>3 152</b>		<b>-1 031</b>	<b>2 121</b>

<b>PROVISIONS</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2014</b>
/ Titres de participations non consolidés	143			143
/ Prêts et autres immos fin.				
<b>TOTAUX</b>	<b>143</b>			<b>143</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2013</b>		<b>31/12/2014</b>
Titres de participations non consolidés			
Prêts et autres immos fin.	3 009		1 978
<b>TOTAUX</b>	<b>3 009</b>		<b>1 978</b>

Les titres de participations correspondent à ceux de la société Dialzo dont Duc détient 38.77% du capital. Cette société, en liquidation judiciaire, est déconsolidée depuis le 01/07/09. Les titres sont intégralement dépréciés dans DUC.

Au poste prêts et autres immobilisations financières figure le fonds de garantie de l'affacturage qui représente 7% de l'encours clients cédé.

## 11. IMPOTS DIFFERES

Le tableau suivant présente l'analyse des bases d'imposition.

LIBELLE DES BASES	31/12/2014		31/12/2013		VARIATION
	BASES D'IDA	IDA	BASES D'IDA	IDA	
Reclassement des subventions en produits constatés d'avance	1 130	377	775	258	118
Provision pour indemnités de retraite	4 260	1 420	4 420	1 473	-53
Organic	354	118	399	133	-15
Provision pour autres avantages long terme	184	61	180	60	1
Effort construction	103	34	103	34	
Retraitement des actifs biologiques			81	27	-27
Provisions non déductibles	153	51	579	193	-142
<b>TOTAUX</b>	<b>6 184</b>	<b>2 061</b>	<b>6 537</b>	<b>2 179</b>	<b>-118</b>

  

LIBELLE DES BASES	31/12/2014		31/12/2013		VARIATION
	BASES D'IDP	IDP	BASES D'IDP	IDP	
Provisions réglementées			116	39	-39
Réévaluation des immobilisations	1 644	548	2 695	898	-350
Crédit-bail	989	330	750	250	80
Provision / titres d'autocontrôle	789	263	739	246	17
Retraitement des actifs biologiques	23	8			8
Provisions sur C/C groupe					
<b>TOTAUX</b>	<b>3 445</b>	<b>1 148</b>	<b>4 300</b>	<b>1 433</b>	<b>-285</b>

  

<b>IMPOT DIFFERE NET</b>	<b>2 739</b>	<b>913</b>	<b>2 237</b>	<b>746</b>	<b>167</b>
<b>Plafonnement des IDA</b>		<b>-935</b>		<b>-768</b>	
<b>ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES PASSIFS D'IMPOTS NON COURANTS</b>		<b>22</b>		<b>22</b>	

Les impôts différés sont présentés en nets cumulés par entité fiscale.

Au 31/12/2014, aucun impôt différé n'a été activé sur les déficits du groupe fiscal Duc.

Le montant des impôts différés potentiellement activables au titre des déficits reportables s'élève à 14 413 K€, correspondant à un stock de déficits reportables de 43 240 K€. Il s'élevait, au 31/12/13, à 12 984 K€, correspondant à un stock de déficits reportables de 38 953 K€.

## 12. ACTIFS BIOLOGIQUES

### 12.1. En valeur

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Futurs reproducteurs	627	426
Reproducteurs	677	905
Œufs à couvrir	424	539
Volailles de chair	4 912	5 077
<b>TOTAUX</b>	<b>6 640</b>	<b>6 947</b>

Les actifs biologiques ne font l'objet d'aucune dépréciation.

### 12.2. En volume

<b>En nombre de "têtes"</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Futurs reproducteurs	62 305	63 824
Reproducteurs	127 945	137 270
Œufs à couvrir	1 968 600	1 974 715
Volailles de chair	4 312 329	4 442 918
<b>TOTAUX</b>	<b>6 471 179</b>	<b>6 618 727</b>

## 13. STOCKS

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Matières premières et approvisionnements	5 742	5 339
Produits finis	4 974	5 257
<b>TOTAUX</b>	<b>10 716</b>	<b>10 596</b>

<b>PROVISIONS</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Matières premières et approvisionnements	12	
Produits finis	653	1 083
<b>TOTAUX</b>	<b>665</b>	<b>1 083</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Matières premières et approvisionnements	5 730	5 339
Produits finis	4 321	4 174
<b>TOTAUX</b>	<b>10 051</b>	<b>9 513</b>

## 14. CREANCES

### 14.1. Détail des créances

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Clients	21 591	22 481
Clients douteux	146	139
Créances fiscales et sociales	5 373	3 299
Avances et acomptes versés sur commandes	643	351
Charges constatées d'avance	216	143
Autres créances d'exploitation	1 858	482
Actif d'impôt exigible	3	68
<b>TOTAUX</b>	<b>29 830</b>	<b>26 963</b>

<b>PROVISIONS</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Provision sur clients douteux	137	132
Provisions sur autres créances d'exploitation	24	29
<b>TOTAUX</b>	<b>161</b>	<b>161</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Clients	21 591	22 481
Clients douteux	9	7
<i>Sous-total Clients et comptes rattachés</i>	<i>21 600</i>	<i>22 488</i>
Créances fiscales et sociales	5 373	3 299
Avances et acomptes versés sur commandes	643	351
Charges constatées d'avance	216	143
Autres créances d'exploitation	1 834	453
<i>Sous-total Autres actifs courants</i>	<i>8 066</i>	<i>4 246</i>
Actif d'impôt exigible	3	68
<b>TOTAUX</b>	<b>29 669</b>	<b>26 802</b>

### 14.2. Echancier des créances

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

## 15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### 15.1. Décomposition de la trésorerie brute

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Comptes à terme et actions		74
Disponibilités	331	323
<b>TOTAUX</b>	<b>331</b>	<b>397</b>

## 15.2. Décomposition de la trésorerie nette / Rapprochement de la trésorerie nette avec la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie brute	331	397
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	-19 015	-25 376
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-18 684</b>	<b>-24 979</b>

## 16. CAPITAUX PROPRES

### 16.1. Capital social

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre de titres	1 862 888	1 862 888
Valeur nominale (en euros)	4,00	4,00
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>7 451 552</b>	<b>7 451 552</b>
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	86 327	86 327
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 776 561</b>	<b>1 776 561</b>

Aucune distribution de dividende relative à l'exercice 2014 n'est prévue en 2015.  
Il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### 16.2. Décomposition des autres réserves

	31/12/2014	31/12/2013
Prime d'émission	7 410	7 410
Report à nouveau	-23 904	-20 871
Ecart de réévaluation société mère	2	2 201
Réserves consolidées	3 069	3 454
<b>Autres réserves</b>	<b>-13 423</b>	<b>-7 806</b>

## 17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 17.1. Variation des provisions court terme et long terme

	PROVISIONS LONG TERME				PROVISIONS COURT TERME			
	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour médailles du travail	Provisions pour autres avantages long terme	TOTAL	Provisions pour litiges prud'hommaux	Provisions pour amendes et pénalités	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Valeur au 31/12/13	4 420	289	34	4 743	97	10	203	310
Augmentation des provisions	272	31	3	306	18			18
Variation par capitaux propres	-269	-62		-331				
Montants repris utilisés	-163	-1		-164			-203	-203
Valeur au 31/12/14	4 260	257	37	4 554	115	10		125

## 17.2. Provisions pour indemnités de retraite

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Montant de la provision à l'ouverture de la période</b>	<b>-4 420</b>	<b>-4 736</b>
(Gains) ou pertes actuariels générés	269	643
Coûts des services passés		
<b>Other Comprehensive Income</b>	<b>269</b>	<b>643</b>
Coût des services	-126	-275
Coût net d'intérêt sur la provision	-146	-137
Prestations payées par l'employeur	163	85
<b>Impact sur le résultat</b>	<b>-109</b>	<b>-327</b>
<b>Montant de la provision à la clôture de la période</b>	<b>-4 260</b>	<b>-4 420</b>

## 18. PASSIFS FINANCIERS

### 18.1. Endettement net

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes financières à long terme	50	60
Partie courante des dettes financières à long terme	497	1 522
Autres passifs non courants *	2	2 002
Dettes financières à court terme	20 473	25 376
<b>Dettes financières</b>	<b>21 022</b>	<b>28 960</b>

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes financières	21 022	28 960
Trésorerie active	331	397
<b>Endettement net</b>	<b>20 691</b>	<b>28 563</b>

\* Les autres passifs non courants comprennent au 31/12/2013, le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Taux d'emprunt à long terme (fixe) : 5.30%

Taux d'emprunt à court terme : Euribor 3 mois + 0.95%

### 18.2. Echéance des passifs financiers

	Montant	A 1 an au plus				Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
		< 1 mois	Entre 1 et 3 mois	> 3 mois	Sous-total		
Emprunts auprès des établissements de crédit	450	11		424	435	15	
à plus d'un an à l'origine	20 473	19 015		1 458	20 473		
à un an maximum à l'origine	97	13	14	27	54	43	
Dettes financières de crédit-bail	97	13	14	27	54	43	
Autres passifs non courants *	2					2	
<b>31/12/2014</b>	<b>21 022</b>	<b>19 039</b>	<b>14</b>	<b>1 909</b>	<b>20 962</b>	<b>60</b>	
<b>31/12/2013</b>	<b>28 960</b>	<b>25 639</b>	<b>113</b>	<b>1 129</b>	<b>26 881</b>	<b>2 079</b>	

Les dettes financières à un an maximum à l'origine incluent le préfinancement CICE pour 1 458 K€.

Dans les emprunts auprès des établissements de crédit est inclus l'affacturage pour un montant de 18 046 K€ (21 694 K€ au 31/12/2013).

A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients car la gestion du poste clients est conservée par la société Duc.

La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie, la quasi-totalité du poste client Duc est cédée (de même qu'au 31/12/2013).



Les charges financières s'élèvent, au cours de l'exercice 2014, à 298 K€ (350 K€ au 31/12/2013). Les commissions d'affacturage sur la même période sont de 100 K€ (100 K€ au 31/12/2013).

## 19. AUTRES PASSIFS COURANTS

### 19.1. Détail des autres passifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fiscales et sociales	20 570	12 931
Produits différés *	1 221	881
Autres dettes courantes **	3 667	1 973
<b>TOTAUX</b>	<b>25 458</b>	<b>15 785</b>

\* Les produits différés correspondent à des subventions sur immobilisations.

\*\* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€ au 31/12/14. Ce compte-courant était comptabilisé en « Autres passifs non courants » au 31/12/13.

### 19.2. Échéancier des autres passifs courants

	Montant	A 1 an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fiscales et sociales	20 570	20 570		
Produits différés *	1 221	153	607	461
Autres dettes courantes **	3 667	3 667		
<b>31/12/2014</b>	<b>25 458</b>	<b>24 390</b>	<b>607</b>	<b>461</b>
<b>31/12/2013</b>	<b>15 785</b>	<b>14 982</b>	<b>429</b>	<b>374</b>

\* Les produits différés correspondent à des subventions sur immobilisations.

\*\* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales résulte de la part échue de ces dernières pour un montant de 11 827 K€ (dont 2 490 K€ figurent en « Actif d'impôt exigible ») au 31/12/2014. Les pénalités, estimées à 860 K€ au 31/12/2014, relatives aux dettes sociales et fiscales échues n'ont pas été provisionnées car DUC en demandera une remise totale.

## 20. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES	31/12/2014	31/12/2013
Variations des actifs biologiques	-306	-466
Variation des stocks	537	196
Variation des clients	-888	-1 370
Variation de l'actif d'impôt exigible	-65	-131
Variation des autres actifs courants	3 820	-18
Variation des fournisseurs	-2 482	-4
Variation des passifs d'impôt courants	-1 712	-779
Variation des autres passifs courants	-7 702	-3 075
<b>TOTAUX</b>	<b>-8 798</b>	<b>-5 647</b>

## 21. INFORMATION SECTORIELLE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de volailles (poulets et dindes) label rouge, certifiées et standards. Le Groupe est notamment un opérateur national référencé sur une large gamme de produits élaborés à partir de volaille (poulet ou dinde).

La nature des procédés utilisés, les catégories de clients (libre service, rôtissoires et grossistes) auxquels sont destinés les produits, et les méthodes de distribution utilisées sont identiques quel que soit le type de volailles.

De plus, Duc dispose d'un département commercial unique basé sur le site de Chailley qui a la responsabilité de commercialiser l'ensemble de la gamme auprès de nos clients.

Il n'existe donc qu'un secteur d'activité au sein du Groupe : la transformation et la commercialisation de produits à base de volaille.

Par ailleurs, toutes les activités du Groupe sont implantées en France et les marchés sont principalement localisés en France (plus de 90%). En conséquence, le secteur géographique est unique et se limite au territoire national.

## 22. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ZONES GEOGRAPHIQUES	France	Export	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	169 735	14 263	183 998	199 138
Production vendue de biens	2 272	8	2 280	2 259
Prestations de services	867		867	2 562
Frais de publicité	-1 829		-1 829	-2 710
<b>TOTAUX</b>	<b>171 045</b>	<b>14 271</b>	<b>185 316</b>	<b>201 249</b>

ZONES GEOGRAPHIQUES EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2014	31/12/2013
France	97%	97%
Bénélux	1,5%	1,1%
Autres	1,5%	1,9%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

TYPES DE PRODUITS	31/12/2014	31/12/2013
Découpe poulet	46,5%	45,0%
Poulet entier	16,6%	18,0%
Découpe dinde	19,7%	22,0%
Panés	9,9%	10,0%
Autres	7,4%	5,0%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

CATEGORIES DE PRODUITS	31/12/2014	31/12/2013
Standard	45,8%	47,3%
Certifié	43,7%	43,6%
Fermier	0,5%	0,2%
Hallal	10,0%	8,9%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 23. ACHATS CONSOMMES

	31/12/2014	31/12/2013
Achats de mat. prem. et autres approv.	91 188	105 364
Achats non stockés de matières et fourn.	3 216	3 765
Achats de marchandises	856	2 327
<b>TOTAUX</b>	<b>95 260</b>	<b>111 456</b>

## 24. CHARGES EXTERNES

	31/12/2014	31/12/2013
Sous traitance	1 923	2 176
Locations	1 132	1 076
Entretiens et réparations	4 715	4 489
Primes d'assurance	464	524
Personnel extérieur	6 898	8 175
Transports de biens	13 701	14 203
Déplacements, missions et réceptions	244	247
Autres services extérieurs	23 385	22 962
<b>TOTAUX</b>	<b>52 462</b>	<b>53 852</b>

Au 31/12/2014, les autres services extérieurs comprennent notamment les rémunérations des éleveurs pour 15 327 K€ (14 017 K€ au 31/12/2013) et le façonnage confié à des prestataires (abattage des dindes, ...) pour 4 061 K€ (4 943 K€ au 31/12/2013).

## 25. PERSONNEL

### 25.1. Charges de personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	24 071	24 016
Charges sociales	9 164	9 381
<b>TOTAUX</b>	<b>33 235</b>	<b>33 397</b>

### 25.2. Effectifs moyens

En nombre de personnes	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	39	37
Agents de maîtrise	81	81
Employés et ouvriers	796	791
<b>TOTAUX</b>	<b>916</b>	<b>909</b>

### 25.3. Droit individuel à la formation

Il n'y a pas eu de provision constatée concernant le droit individuel à la formation. Le volume engagé est estimé à 90 936 heures (90 981 heures au 31/12/2013).

### 25.4. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE a été comptabilisé en compte 645 et représente un impact de 1 141 k€ pour l'exercice 2014.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE, préfinancé à hauteur de 747 k€, est principalement destiné au financement de la compétitivité de DUC pour des investissements industriels.

## 26. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2014	31/12/2013
Sur immobilisations incorporelles	144	126
Sur immobilisations corporelles	2 455	2 685
<b>TOTAUX</b>	<b>2 599</b>	<b>2 811</b>

## 27. DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

	31/12/2014	31/12/2013
Variation des provisions pour médailles du travail	-29	-11
Variation des provisions court terme	-18	-227
Variation des provisions pour IFC	-109	-327
Variation des provisions sur immobilisations		-98
Variation des provisions sur BFR	-12	-100
Autres dotations et reprises de provisions	-5	-2
<b>TOTAUX</b>	<b>-173</b>	<b>-765</b>

## 28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2014	31/12/2013
Prix de cession des éléments d'actifs cédés	225	37
Reprise en résultat des subventions liées à des actifs	142	100
Impact des variations de périmètre		140
Autres produits d'exploitation	405	110
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>772</b>	<b>387</b>

## 29. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2014	31/12/2013
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	351	30
Autres charges d'exploitation	962	283
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 313</b>	<b>313</b>

## 30. AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles comprennent les honoraires liés à la restructuration pour 442 K€ et des dépréciations complémentaires sur les terrains pour 72 K€.

### 31. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts bancaires	503	542
Intérêts liés aux dettes de crédit-bail	16	41
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>519</b>	<b>583</b>

### 32. AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	1	2
Reprise de provision	3	16
Impact des variations de périmètre		9
Revenus des autres créances	1	1
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5</b>	<b>28</b>

### 33. AUTRES CHARGES FINANCIERES

	31/12/2014	31/12/2013
Pertes de change		10
Dotations aux provisions		7
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>17</b>

### 34. IMPOT SUR LES RESULTATS

#### 34.1. Décomposition de la charge / du produit (-) d'impôt

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	-15	-18
Impôts différés	-197	214
<b>TOTAUX</b>	<b>-212</b>	<b>196</b>

## 34.2. Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31/12/2014		31/12/2013	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 736		-5 170	
Quote-part de résultat des sociétés MEE				
Résultat net des sociétés intégrées	-3 736		-5 170	
Impôt sur les résultats	-212		196	
<b>Résultat net avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>-3 524</b>		<b>-5 366</b>	
<b>Impôt théorique au taux en vigueur (33,33%)</b>	<b>1 175</b>	<b>33,33%</b>	<b>1 789</b>	<b>-33,33%</b>
Impôts liés aux différences permanentes	60	-1,71%	119	-2,22%
Incidence des pertes non activées	-1 523	43,22%	-1 545	28,79%
Limitation des impôts différés actif par résultat	-349	9,90%	-548	10,21%
Imputation des pertes antérieures	10	-0,28%	8	-0,15%
Différentiel de taux société étrangère	25	-0,71%	20	-0,37%
Crédit d'impôt	390	-11,07%	353	-6,58%
<b>IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge</b>	<b>-212</b>	<b>83,75%</b>	<b>196</b>	<b>2,93%</b>

## 35. RESULTATS PAR ACTION

	31/12/2014	31/12/2013
<i>Numérateur (en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	-3 797	-5 223
<i>Dénominateur (en milliers d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	1 776	1 776
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	1 776	1 776
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	<b>-2,14</b>	<b>-2,94</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	<b>-2,14</b>	<b>-2,94</b>

Au 31/12/2014, le capital est composé de 1 862 688 actions de 4,00 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Le nombre d'actions en circulation correspond à l'écart entre le nombre d'actions composant le capital, soit 1 862 688 actions et le nombre d'actions en autocontrôle, soit 86 327 actions. Il s'élève donc au 31/12/2014 à 1 776 361 actions.

## 36. ENGAGEMENTS

### 36.1. Engagements financiers donnés

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur emprunts non échus		30
<b>TOTAUX</b>		<b>30</b>

## 36.2. Autres engagements

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

## 37. PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par le groupe avec les sociétés qui détiennent son capital.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/2014 est de 60 K€.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22/04/2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 9,45 M€ (7.65 M€ au 31/12/13). Les charges liées à l'activité sont de 24 817 K€ (28 400 K€ au 31/12/13), et les charges financières sont de 129 K€ (119 K€ au 31/12/13).

### 37.1. Comptes courants avec les sociétés mères

	31/12/2014	31/12/2013
Compte-courant Verneuil Participations (signé "-" : débiteur)	-60	-59
<b>TOTAUX</b>	<b>-60</b>	<b>-59</b>

### 37.2. Rémunération des membres de la direction et des administrateurs

	31/12/2014	31/12/2013
Mandataires sociaux	180	180
Membres du comité de direction	518	484
<b>TOTAUX</b>	<b>698</b>	<b>664</b>

## 38. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges survenus dans le cadre habituel de ses activités. Pour chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, il a été procédé à une revue à la date d'arrêtés des comptes. Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés (cf note 17).

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté, à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achats de graines de soja extrudé qui n'auraient pas été éventuellement tenus par DUC. Aucune demande contentieuse n'a été formulée à ce jour.

Les pénalités concernant les dettes échues sont estimées à 860 K€.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le groupe Duc s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent être évaluées.

### **39. JETONS DE PRESENCE**

Des jetons de présence ont été versés aux trois membres non salariés du conseil d'administration pour un montant de 15 K€ au total.

### **40. EVENEMENTS POST CLOTURE**

Aucun autre évènement que ceux évoqués en page 15 dans le sous-paragraphe « Continuité d'exploitation » du paragraphe « 1.6 Présentation des états financiers consolidés » n'est susceptible de modifier de façon significative la situation actuelle de DUC et du Groupe DUC.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---

EXPONENS Synergie-Audit  
20, rue Brunel  
75017 Paris

DELOITTE & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **DUC**

Société Anonyme

Grande Rue  
89771 CHAILLEY

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants

- La note « 1.6. Présentation des Etats financiers consolidés » de l'annexe précise les hypothèses permettant d'assurer la continuité d'exploitation du Groupe DUC.
- La note « 19.2. Echéanciers des autres passifs courants » de l'annexe précise les raisons pour lesquelles les pénalités estimées relatives aux dettes fiscales et sociales échues au 31 décembre 2014 n'ont pas fait l'objet d'un provisionnement.
- La note « 38 Actifs et passifs éventuels » précise que, comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence et qu'à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration, les conséquences financières ne pouvaient pas être évaluées.

## **II. Justification des appréciations**

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « 1.6. Présentation des Etats financiers consolidés » de l'annexe expose dans son paragraphe « Continuité d'exploitation », les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2014, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation.
- la note « 3.16. Pertes de valeur des actifs » de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du Groupe DUC sur la base d'une valeur d'expert.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

Exponens Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Nathalie Lutz

Michel Bachette-Peyrade

Vincent Blestel

# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé I				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	1 407 418,28	788 601,41	618 816,87	656 444,64
Fonds commercial (1)	41 148,82		41 148,82	41 148,82
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	6 146,50		6 146,50	336 327,34
Constructions	3 679 536,19	2 130 640,07	1 548 896,12	11 597 911,49
Installations techniq., matériel, outillage	15 837 874,26	10 811 303,88	5 026 570,38	3 483 448,94
Autres immobilisations corporelles	745 526,01	581 139,75	164 386,26	203 106,22
Immobilisations en cours	81 186,00		81 186,00	1 296 218,47
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	15 882 709,34	1 056 346,00	14 826 363,34	1 477 479,34
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	768 119,89		768 119,89	1 732 883,39
<b>TOTAL II</b>	<b>38 449 665,29</b>	<b>15 368 031,11</b>	<b>23 081 634,18</b>	<b>20 824 968,65</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnement	4 423 562,70	11 698,04	4 411 864,66	4 240 093,35
En-cours de production de biens	6 315 202,99		6 315 202,99	6 792 591,54
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 876 203,00	653 105,97	4 223 097,03	4 099 263,00
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	596 171,49		596 171,49	268 272,36
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés (3)	3 987 217,80	134 429,11	3 852 788,69	790 256,73
Autres créances (3)	10 050 353,55	24 346,94	10 026 006,61	6 300 501,77
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 114 645,66	789 068,53	1 325 577,13	1 449 552,05
(dt actions propres 914 645,66 )				
Disponibilités	315 038,46		315 038,46	308 205,74
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance (3)	174 291,97		174 291,97	150 375,44
<b>TOTAL III</b>	<b>32 852 687,62</b>	<b>1 612 648,59</b>	<b>31 240 039,03</b>	<b>24 399 111,98</b>
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI				2 834,56
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>71 302 352,91</b>	<b>16 980 679,70</b>	<b>54 321 673,21</b>	<b>45 226 915,19</b>
Renvois:(1) droit bail N-1		(2)Part -1an immo.fin. N-1	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <span style="border: 1px solid black; padding: 0 20px;">7 450 752,00</span> )	7 450 752,00	7 450 752,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 409 952,31	7 409 952,31
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <span style="border: 1px solid black; padding: 0 20px;"></span> )		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <span style="border: 1px solid black; padding: 0 20px;"></span> )		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <span style="border: 1px solid black; padding: 0 20px;"></span> )		
Report à nouveau	(23 904 288,86)	(20 870 642,71)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	104 890,43	(3 033 646,15)
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		115 652,89
	<b>(8 938 694,12)</b>	<b>(8 927 931,66)</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	125 000,00	309 834,56
Provisions pour charges	3 539 342,00	3 665 058,00
	<b>3 664 342,00</b>	<b>3 974 892,56</b>
<b>DETTES (4)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	2 526 695,59	4 247 070,93
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs <span style="border: 1px solid black; padding: 0 20px;"></span> )	2 900 740,09	2 796 077,12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 957 916,87	27 984 734,61
Dettes fiscales et sociales	22 719 542,41	13 369 860,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 825,00	36 975,00
Autres dettes	1 487 147,24	1 745 236,40
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance (4)		
	<b>59 595 867,20</b>	<b>50 179 954,29</b>
Ecart de conversion passif	158,13	
	<b>54 321 673,21</b>	<b>45 226 915,19</b>
<b>Renvois</b>		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
(2) Dont		
- Ecart de réévaluation libre		
- Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	57 709 593,70	45 842 195,89
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	649 172,00	3 185 818,00
Dettes à plus d'un an		
Dettes à moins d'un an		

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	(3 804,00)		(3 804,00)	37 871,30
Production - biens	169 753 877,75	10 772 270,63	180 526 148,38	195 855 983,42
vendue - services	2 871 294,27	2 188,80	2 873 483,07	2 970 895,30
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>172 621 368,02</b>	<b>10 774 459,43</b>	<b>183 395 827,45</b>	<b>198 864 750,02</b>
Production stockée			(782 867,55)	283 215,61
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 745,12	4 700,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			2 180 559,71	1 359 664,75
Autres produits (1) (11)			301 549,54	239 296,67
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>I</b>	<b>185 109 814,27</b>	<b>200 751 627,05</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 249 992,00	1 298 033,00
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			91 436 911,45	105 788 592,61
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(183 469,35)	(31 614,97)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			55 313 168,18	58 596 755,84
Impôts, taxes et versements assimilés			3 270 374,13	3 512 362,37
Salaires et traitements			23 532 966,29	23 507 095,80
Charges sociales (10)			8 959 949,32	9 174 173,95
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations :				
- dotations aux amortissements			1 866 595,78	2 024 994,93
- dotations aux provisions				98 160,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions			604 987,22	1 109 633,77
Pour risques et charges : dotations aux provisions			18 000,00	235 661,00
Autres charges (12)			21 805,46	30 651,02
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)</b>		<b>II</b>	<b>186 091 280,48</b>	<b>205 344 499,32</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>(981 466,21)</b>	<b>(4 592 872,27)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (5)			175 000,00	339 309,38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			13 344,49	9 317,48
Autres intérêts et produits assimilés (5)			18 716,85	24 784,15
Reprises sur provisions et transferts de charges			475 800,89	422 940,09
Différences positives de change			536,49	2 256,05
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>V</b>	<b>683 398,72</b>	<b>798 607,15</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			523 570,92	151 240,46
Intérêts et charges assimilées (6)			500 685,41	541 518,55
Différences négatives de change				9 742,40
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>VI</b>	<b>1 024 256,33</b>	<b>702 501,41</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>(340 857,61)</b>	<b>96 105,74</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>(1 322 323,82)</b>	<b>(4 496 766,53)</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	95 833,33	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 117 744,06	149 277,50
Reprises sur provisions et transferts de charges	119 627,29	22 986 981,81
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b> VII	<b>14 333 204,68</b>	<b>23 136 259,31</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	1 388 445,52	260 674,93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 577 612,51	21 505 851,62
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 974,40	16 118,38
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b> VIII	<b>12 970 032,43</b>	<b>21 782 644,93</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>1 363 172,25</b>	<b>1 353 614,38</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur les bénéfices X	(64 042,00)	(109 506,00)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>200 126 417,67</b>	<b>224 686 493,51</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>200 021 527,24</b>	<b>227 720 139,66</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>104 890,43</b>	<b>(3 033 646,15)</b>

## **I - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014**

### **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

La restructuration financière et industrielle du Groupe a été omniprésente au cours de l'année écoulée.

Initiées fin 2013, les démarches de reconstitution des fonds propres de l'entreprise ont évoluées en 2014 avec le transfert des actifs immobiliers et agencements des principaux sites du Groupe vers une entité dédiée FONCIERE DUC.

Cette opération a débuté par la réalisation d'une expertise par BNP PARIBAS REAL ESTATE puis un commissaire aux apports a été désigné et a rédigé un rapport validant une réévaluation de l'ordre de 3 M€ desdits actifs sur les comptes sociaux de DUC.

La société a trouvé des accords avec l'ensemble des créanciers et partenaires, qui devraient être formalisés au cours des prochaines semaines.

Sur le plan de l'activité, les volumes vendus ont été, comme prévu, nettement plus faibles qu'en 2013 suite à l'arrêt de la commercialisation des produits issus de la collaboration avec Glon Sanders Holding pour retrouver les niveaux de 2012.

Malgré un manque de visibilité certain, les marges ont pu être consolidées et le résultat, comparé à l'exercice précédent, s'est sensiblement amélioré.

Malgré cette situation délicate, l'entreprise a engagé deux investissements pour un montant d'1,8 million d'euros environ pour la modernisation de l'atelier de traitement des coproduits à Chailley et la mise en route de nouvelles installations de production de froid à Saint-Bauzély.

Enfin, l'annonce du regroupement de l'activité volaille du groupe Glon avec LDC est plutôt un facteur favorable pour DUC. En effet, la distribution voit dans ce mouvement de concentration une moindre possibilité de négociation

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Toutes les mesures possibles ont été engagées afin de financer le programme d'investissements prévu sur les trois prochaines années, programme destiné à améliorer la compétitivité des sites industriels du groupe DUC.

La consolidation des fonds propres de DUC, l'amélioration de la profitabilité et le retour à une situation de sérénité pour l'ensemble des équipes, les éleveurs, les clients et tous les partenaires DUC se concrétiseront dans les mois à venir.

Le business plan, validé avec les équipes du cabinet Grant Thornton, confirme de réelles ambitions pour l'export en 2016 et une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et l'innovation selon les axes suivants :

- le Groupe entend ainsi poursuivre le développement de ses produits en certifiés, Free Range et bio, avec notamment un objectif ambitieux de quasi-totalité de volaille produite « sans antibiotique » d'ici fin 2016.



- Au niveau de l'Export, le Groupe DUC accélérera son déploiement international dans les zones à fort potentiel industriel telles que l'Asie et l'Afrique du Sud, avec la mise en avant de la marque DUC et de la mention « alimenté sans OGM »
- La consolidation de l'activité en Bulgarie 100% à marque DUC

## **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Aucun autre évènement que ceux évoqués en page 8 dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » n'est susceptible de modifier de façon significative la situation actuelle de DUC et du Groupe DUC.

## **PARTICIPATIONS**

La Société DIALZO, dont nous détenions 38.76 % du capital au 31 décembre 2009 a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Le jugement du 5 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Périgueux a décidé une liquidation et un plan de cession de la société DIALZO.

## **REPARTITION DU CAPITAL**

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat de DUC est réparti de la manière suivante :

FINANCIERE DUC	43.37 %
VERNEUIL PARTICIPATIONS	24.87 %
VERNEUIL & ASSOCIES	0.38 %
<i>Sous total Groupe VERNEUIL</i>	<i>68.62 %</i>
CECAB	16.82 %
PUBLIC	9.93 %
AUTO-DETENTION	4.63 %
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>

## **II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **GENERALITES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements décrits ci-dessous, concernant l'évaluation des immobilisations et des stocks.
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- les coûts d'emprunt ne sont pas activés
- les frais de recherche et développements ne sont pas activés

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **CONTINUITE D EXPLOITATION**

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2014 en application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments et hypothèses suivants :

- La société continue de bénéficier du soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société.
- La société a réalisé un renforcement de ses capitaux propres sociaux par un apport au second semestre 2014 de ses actifs immobiliers dans une filiale foncière.
- Des accords ont été trouvés avec des créanciers et partenaires. Pour être applicables, ils doivent être formalisés au cours des prochaines semaines.
- La société a obtenu un moratoire auprès du CCSF (venant en complément au premier moratoire obtenu en novembre 2013), permettant d'étaler le paiement des arriérés des dettes fiscales et sociales.

La direction du Groupe DUC, s'appuyant sur les évolutions récentes des négociations, confirme sa confiance sur l'aboutissement des mesures suivantes :

- Des opérations d'augmentation de capital à intervenir, après approbation par l'AGE :
  - d'incorporation de comptes courants,
  - et par apport en numéraire ;
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013,
- L'obtention de financements publics conditionnés à la reconstitution préalable des fonds propres sociaux.

L'ensemble de ces mesures et la réalisation d'un EBITDA 2015 positif constituent les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

## **METHODES D'EVALUATION**

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive. Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices

ouverts à compter du 01/01/2005. C'est la méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes qui a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

#### **Immobilisations corporelles**

Constructions	5 à 67 ans L
Installations techniques, agencements	3 à 50 ans L
Matériel et outillage	1 à 50 ans L
Matériel informatique	5 ans L
Matériel de transport	2 à 4 ans L
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans L

L : linéaire - D : dégressif

Ces durées sont appliquées à chacun des composants des immobilisations corporelles.

#### **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, ou la valeur d'apport.

Une dépréciation est constituée notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation sauf si les résultats et perspectives font prévoir un rétablissement de ces capitaux propres. Les titres ne font pas l'objet de dépréciation si leur valeur est inférieure aux transactions récentes sur ces titres.

#### **STOCKS**

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les produits intermédiaires ou actifs biologiques sont évalués selon les méthodes suivantes:

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient ;
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque oeuf à couver produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.

- Les oeufs à couver sont évalués ainsi :

- les oeufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de l'oeuf acquis à l'extérieur;

- les oeufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.

- Les volailles de chair sont évaluées au prix de revient

## CREANCES

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, ou leur valeur d'apport. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

La société fait appel à un factor pour financer la quasi totalité du poste client.

Les créances sont présentées nettes de financement. Le montant de l'encours financé non échu est de 18 046 k€.

Une dépréciation sur actif circulant de 134 431 € a été inscrite pour risque de non-recouvrement de clients.

## DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale (en euros).

		valeur brute comptabilisée	provision comptabilisée	valeur nette comptabilisée
ACTION	Propres	914 646	789 068	125 578
FCP*		1 200 000		1 200 000
TOTAL		2 114 646	789 068	1 325 578

DUC détient 86 327 de ses propres actions au 31/12/2014 pour une valeur brute de 914 646 € et pour une valeur nette comptable de 125 578 € à cette date.

24 000 de ces actions pour une valeur brute de 387 151 € et pour une valeur nette comptable de 22 848 € ont été acquises dans le cadre d'un plan d'option d'achat réservé à une catégorie de salariés DUC.

\* Ce montant comprend 1 200 000 € de fonds bloqués pour le fonds de garantie de GE Factor.

## MEDAILLES DU TRAVAIL

La charge médaille du travail a été comptabilisée en provision pour risques et charges pour la première fois en 2004. Cette provision pour médaille du travail est calculée sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires (le taux étant identique à celui retenu pour le calcul des indemnités de départ en retraite).

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/14 au titre des médailles du travail fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

## INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires.

Pour le calcul des droits acquis au 31/12/2014, des hypothèses conformes à la réalité des faits, ont été retenues. L'expérience a pu permettre de déterminer que le cas le plus courant (excepté pour les salariés de l'établissement Gouaix) est le départ volontaire à 62 ans pour les cadres et 63 ans pour les techniciens Pour les employés et les ouvriers, l'âge de départ à la retraite a été modifié pour l'adapter à la réforme de la Loi des Retraites n°2010-1330 du 9 novembre 2010 et la loi des finances rectificative du 07 novembre 2011 (décret n°2011-916) : 61 ans pour les employés nés avant 1952, 60 ans pour les ouvriers nés avant 1952, puis 62 ans progressivement.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/14 est le taux iBoxx corporates AA10+ arrondi à 1.87% pour les IFC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0.5 % pour les cadres/agents de maîtrises, et 0.8 % pour les employés/ouvriers des effectifs.

Au cours de l'exercice, la société a redéfini son taux de turnover au plus près de la réalité de l'évolution de son personnel, qui se décompose comme suit :

#### EVOLUTION DU TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL

2013	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers
25 ans	5,10%	4,90%	0,70%	0,80%
30 ans	1,70%	2,60%	0,50%	0,40%
40 ans	0,70%	0,90%	0,10%	0,10%
50 ans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2014	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers
30 ans	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
40 ans	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
50 ans	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
55 ans	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
60 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

L'impact du changement du taux de turnover dans les écarts actuariels est un gain de +789 K€, compensé par des pertes liées à la baisse du taux d'actualisation (-625 K€), le coût des services rendus (-173 K€) et aux évolutions démographiques (-13 K€) et un gain lié à l'évolution des salaires (+115 K€).

#### Tableau de variation de la PIDR

	en €
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(120 856)
Coût de l'actualisation	(142 308)
Rendement attendu sur les actifs du régime	0
Prestations payées par l'employeur	163 276
Amort des coûts des services passés droits acquis	0
Amort des (gains) ou pertes actuariels	265 256
Effet des modifications de plan reconnues immédiatement	0
Coût des services passés reconnu au cours de l'exercice	( 72 377)
Gains et pertes liés a des sortie du périmètre	0
<b>Charge (produit) de l'année</b>	<b>( 92 991)</b>

Le coût des services passés non encore reconnu est étalé sur 17 années et le montant restant à étaler s'élève à 859 159 € au 31/12/14 contre 931 536 € au 31/12/13.

Les calculs effectués au 31/12/2014 tiennent compte des dispositions de la convention collective et du Code du Travail.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/2014 au titre des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

#### DIF

Le solde des heures DIF au 31/12/14 est de 89 058 heures

### **III - COMPARABILITE DES COMPTES**

Le transfert des actifs immobiliers et agencements à la Foncière DUC a permis de dégager une plus value de 3 107 k€, avec une diminution des immobilisations de 10 578 k€ et une augmentation des immobilisations financières de 13 855 k€, intégrant 170 k€ de frais.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales résulte de la part échue de ces dernières pour un montant de 11.827 k€ au 31/12/2014.

Les pénalités, estimées à 860 k€ au 31/12/2014, relatives aux dettes sociales et fiscales échues n'ont pas été provisionnées car DUC en demandera une remise totale.

### **IV - INFORMATIONS FISCALES**

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. La société DUC constitue un groupe fiscal avec ses filiales CHAROLLES ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, FONCIERE DUC.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt résultant de la prise en compte du déficit de la filiale, reste acquise à la société mère.

Chaque filiale a comptabilisé son propre impôt comme si elles n'étaient pas intégrées fiscalement.

Le montant des déficits reportables est de 43 240 k€ au 31 décembre 2014.

Les sociétés SCEA DE VARENNES et SCI DE VARENNES sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

Le CICE a été comptabilisé en compte 645 et représente un impact de 1 141 k€ pour l'exercice 2014.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE, préfinancé à hauteur de 747 k€, est principalement destiné au financement de la compétitivité de DUC pour des investissements industriels.

### **RISQUE LIE AUX EMPRUNTS**

Au 31/12/2014, la société ne détient pas d'emprunt à taux variable.

## IMMOBILISATIONS

Clôture au : 31/12/2014

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		102 462,12
Terrains	339 705,10		
	Dont composants		
- sur sol propre	11 104 803,03		106 349,48
Constructions - sur sol d'autrui	355 886,40		
- install.générales	13 041 620,17		130 563,72
Install.techn.,mat.,outillage indust.	13 800 931,26		2 547 612,64
- installations générales, agencmts, aménag.	2 022,00		
Autres immob. - matériel de transport	8 241,96		16 732,75
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier	734 709,10		36 687,00
- emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 572 378,47		349 698,56
Avances et acomptes			
<b>TOTAL III</b>	<b>40 960 297,49</b>		<b>3 187 644,15</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 060 859,34		13 855 000,00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 732 883,39		22 006 456,92
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 793 742,73</b>		<b>35 861 456,92</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>46 285 297,20</b>		<b>39 151 563,19</b>

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II		185 152,00	1 448 567,10	
Terrains		333 558,60	6 146,50	
- sur sol propre		11 211 152,51		
Constructions - sur sol d'autrui		355 886,40		
- install.géné., agenc		9 492 647,70	3 679 536,19	
Install.techn.,matériel,outillage indust.	2 500,00	508 169,64	15 837 874,26	
- install.géné., agenc			2 022,00	
Autres immob. - matériel de transport			24 974,71	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	20 390,00	32 476,80	718 529,30	
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours	877 829,02	963 062,01	81 186,00	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>	<b>900 719,02</b>	<b>22 896 953,66</b>	<b>20 350 268,96</b>	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations		33 150,00	15 882 709,34	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières		22 971 220,42	768 119,89	
<b>TOTAL IV</b>		<b>23 004 370,42</b>	<b>16 650 829,23</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>900 719,02</b>	<b>46 086 476,08</b>	<b>38 449 665,29</b>	

## AMORTISSEMENTS

Clôture au : 31/12/2014

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissemts fin exercice
Frais établist, développement I				
Autres immob.incorporelles II	658 663,52	140 089,89	10 152,00	788 601,41
Terrains	3 377,76	506,67	3 884,43	
Constructions - s/sol propre	5 307 942,08	232 435,57	5 540 377,65	
- s/sol autrui	112 683,56	9 156,05	121 839,61	
- inst.général.	7 483 772,47	531 018,87	5 884 151,27	2 130 640,07
Install.techn., mat.,outillage	10 317 482,32	881 640,06	387 818,50	10 811 303,88
- inst.agencmts	2 022,00			2 022,00
Aut. immob. - mat.transport	8 241,96	1 102,11		9 344,07
corporelles - mat.bureau	531 602,88	70 647,59	32 476,79	569 773,68
- embal.réc.div.				
<b>TOTAL III</b>	<b>23 767 125,03</b>	<b>1 726 506,92</b>	<b>11 970 548,25</b>	<b>13 523 083,70</b>
<b>TOTAL (I à III)</b>	<b>24 425 788,55</b>	<b>1 866 596,81</b>	<b>11 980 700,25</b>	<b>14 311 685,11</b>

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre			3 974,40			119 627,29	(115 652,89)
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
<b>TOTAL III</b>			3 974,40			119 627,29	(115 652,89)
Acquis. de titres							
<b>TOTAL IV</b>							
<b>TOTAL (I à IV)</b>			3 974,40			119 627,29	(115 652,89)
	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>TOTAL non ventilé</b>		3 974,40			119 627,29		(115 652,89)
		NW = (NP + NQ + NR)			NY = (NS + NT + NU)		NZ = (NW - NY)

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				



## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Clôture au : 31/12/2014

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	768 119,89	768 119,89	
	Clients douteux ou litigieux	142 509,44	142 509,44	
	Autres créances clients	3 844 708,36	3 844 708,36	
	Créance représent. titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 191,55	5 191,55	
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 056,17	1 056,17	
	- impôt sur les bénéfiques			
	Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	2 943 133,11	2 943 133,11	
	collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés			
	- divers	2 177 600,60	2 177 600,60	
	Groupe et associés (2)	3 817 176,24	3 817 176,24	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	1 106 195,88	1 106 195,88	
	Charges constatées d'avance	174 291,97	174 291,97	
	<b>TOTAUX</b>	<b>14 979 983,21</b>	<b>14 979 983,21</b>	
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice - remboursés obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés			

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Empr., dettes - à 1 an maximum	649 171,97	649 171,97		
	établissement crédit - à plus de 1 an	1 877 523,62	6 562,62	1 870 961,00	
	Empr., dettes financ. divers (1) (2)	30 625,00	15 312,50	15 312,50	
	Fournisseurs, comptes rattachés	29 957 916,87	29 957 916,87		
	Personnel et comptes rattachés	5 321 261,19	5 321 261,19		
	Sécurité sociale, aut.org. sociaux	13 655 775,60	13 655 775,60		
	- impôt bénéfiques	2 479 593,00	2 479 593,00		
	Etat et autres - T.V.A.	28 021,42	28 021,42		
	collectivités - oblig. cautionnées				
	- autres impôts	1 234 891,20	1 234 891,20		
	Dettes immob. cptes rattachés	3 825,00	3 825,00		
	Groupe et associés (2)	2 870 115,09	2 870 115,09		
	Autres dettes (pension titres)	1 487 147,24	1 487 147,24		
	Dettes représent. titres emprunt.				
	Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAUX</b>	<b>59 595 867,20</b>	<b>57 709 593,70</b>	<b>1 886 273,50</b>	
	(1) Emprunts souscrits ds exerc.	1 059 112,00			
	Emprunts rembours. ds exerc.	231 394,33			
	(2) Emprunts, dettes associés				

## ANNEXE AUX ETATS DES CREANCES ET DETTES

### CREANCES

Au 31 décembre 2014, les créances, représentant 9 600 K€ sont des créances à moins d'un an.

Le poste "groupe et associés" se compose principalement de comptes courants vis à vis de :

SCEA VARENNES	397 k€
FONCIERE DUC	599 k€
NUTRIBOURGOGNE	2 697 k€
C/C Intégration fiscale	64 K€
C/C V. PARTICIPATION	60 K€

Le poste "débiteurs divers" se compose :

- d'un compte DRB d'un montant de 50 k€
- d'un compte débiteur SVS 98 d'un montant de 140 k€
- de comptes fournisseurs divers d'un montant de 701k€
- d'un compte produit à recevoir de 474 k€

### DETTES

Le poste "autres dettes", de 1 487 k€ se compose de :

Avoirs à établir et clients créditeurs	177 k€
Ristournes à payer	976 k€
Dettes diverses	334 k€

Le poste " groupe et associés" de 2 870 k€ se compose de :

C/C CHAROLLES ACC	446 K€
C/C DROME ACCOUVAGE	326 K€
C/C FINANCIERE DUC	2 K€
C/C CECAB	2 000 K€
C/C FOCH INVEST	96 K€

Le compte courant CECAB est bloqué jusqu'au 31/12/2014.

Les dettes financières de 1 878 k€ se composent des financements du CICE 2013 de 711k€, du CICE 2014 de 747 k€, préfinancés par une avance et un emploi avec la BPI France.

### Exposition au risque de taux :

La société dispose de financements sous forme d'emprunts répartis de la manière suivante :

-Emprunts à taux fixes = 100%

## SITUATION NETTE

	Capital	Primes d'apport	Réserve légale	Réserves réglementées	Boni de fusion	Prov régleme.	Report à nouveau	Résultat	Total
au 31/12/2013	7 450 752	7 384 583	0	0	25 369	115 653	-20 870 642	-3 033 646	- 8 927 931
affectation du résultat 2013 2014							-3 033 646	3 033 646	
au 31/12/2014						-115 653		104 890	- 10 763
TOTAL	7 450 752	7 384 583	0	0	25 369		-23 904 288	104 890	- 8 938 694

## PROVISIONS

Clôture au : 31/12/2014

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers Prov. pour investissement Prov. pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majoration except. 30%	115 652,89	3 974,40	119 627,29	
Implant. étrang. avant 01/01/92 Implant. étrang. après 01/01/92 Prov. pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>	<b>115 652,89</b>	<b>3 974,40</b>	<b>119 627,29</b>	
Prov. pour litiges Prov. pour garanties clients Prov. pertes marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pensions, obligations simil. Prov. pour impôts Prov. pour renouvellement immo. Prov. pour gros entretien et revi. Prov. charges s/congés à payer Autres prov. risques et charges	10 000,00 2 834,56 3 665 058,00   297 000,00	   0,00  18 000,00	   2 834,56 125 716,00  200 000,00	   10 000,00 3 539 342,00  115 000,00
<b>TOTAL II</b>	<b>3 974 892,56</b>	<b>18 000,00</b>	<b>328 550,56</b>	<b>3 664 342,00</b>
Prov. immobilisat. incorporelles Prov. immobilisat. corporelles Prov. titres mis en équivalence Prov. titres de participation Prov. autres immo. financières Prov. stocks et en cours Prov. comptes clients Autres prov. pour dépréciation	451 160,00 583 380,00 1 082 419,00 129 366,16 1 235 776,88	0,00 472 966,00 584 744,00 20 243,21 50 604,92	451 160,00  1 002 359,00 15 180,26 472 966,33	  1 056 346,00 664 804,01 134 429,11 813 415,47
<b>TOTAL III</b>	<b>3 482 102,04</b>	<b>1 128 558,13</b>	<b>1 941 665,59</b>	<b>2 668 994,59</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7 572 647,49</b>	<b>1 150 532,53</b>	<b>2 389 843,44</b>	<b>6 333 336,59</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		622 987,22	1 794 415,26	
- financières		523 570,92	475 800,89	
- exceptionnelles		3 974,40	119 627,29	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				10

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en €	2014	2013	Montants utilisés
Risques (procédures prud'homales)	115 000	97 000	
Autres provisions pour risques		200 000	200 000
Indemnités retraite	3 288 181	3 381 172	163 276
Médaille du travail	251 161	283 886	1 430
Prov écart de change		2 835	2 835
Prov amendes	10 000	10 000	

## PASSIFS LATENTS

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achat de graine de soja extrudé qui n'auraient pas été tenu par DUC. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le groupe Duc s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent être évaluées.

## STOCKS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	2014	2013
Matières premières et approvisionnements	4 424	4 240
En-cours élevage	6 315	6 793
Produits finis	4 876	5 182
TOTAL VALEUR BRUTE	15 615	16 215
Dépréciation	665	989
VALEUR NETTE	14 950	15 226

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 862 688,00			4,00
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	3 056 317
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	(36 687)
418000 FACT.CLTS A ETAB	105 573
418100 PROV AV.LITIGES EXERCICE	(83 834)
418111 PROV AV.LITIGES EX.PRECE	(58 426)
<b>AUTRES CREANCES</b>	3 093 004
409810 FOUR.AVOIRS A RECEVOIR	701 081
448700 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 177 601
468710 PRODUITS A RECEVOIR	214 323
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	3 056 317

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

<b>CHARGES A PAYER</b>	9 927 834
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>	2 986 286
408600 FOURN. CHARGES A PAYER	2 326 601
408610 PART.PUB.NON REC.FRANCE	595 249
408619 PART.PUB.NON RECU.EXPORT	64 437
<b>AUTRES DETTES</b>	1 011 189
419800 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	35 052
419810 CLTS RIST A PAYER FRANCE	970 109
419819 CLTS RIST.A PAYER EXPORT	6 028
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	5 930 358
428200 CONGES PAYES A PAYER	2 227 141
428220 PROV CET	583 236
428230 PROV RTT	50 084
428250 PROV PRIMES DIVERSES	29 406
428600 PROV RC+RN	17 710
428601 PROV COMPTE TEMPS OUV.+P	179 608
428620 PROV PRIME ASSIDUITE+PRE	56 074
428630 PROV PRIME PRODUCTION/QU	11 491
428650 PROV PRIME TRANSPORTS	84 251
438210 CH A PAYER / PROV C.P.	1 051 629
438220 CHARGES A PAYER / C.E.T	286 037
438230 CH A PAYER/PROV RTT	26 122
438240 CH A PAYER / PROV CT+PAU	80 502
438250 CH A PAYER / PROV RC+RN	8 208
438255 PROV CH/PRIMES DIVERSES	15 143
438260 PROV CH/ASSIDUITE+PRECAR	19 595
438270 PROV CH/PRIME PRODUCTION	6 090
448600 TAXE PROFESSIONNELLE	1 198 031
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	9 927 834

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Charges d'honoraires	Synergie Audit	Deloitte
AUDIT COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CERTIFICATION	94 805	79 677
Missions, accessoires	9 259	5 261
<b>TOTAL en €</b>	<b>104 064</b>	<b>84 938</b>

## DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	174 292
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	174 292
486000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	174 292

<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	174 292
--	---------

## TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
REMBOURSEMENT ASSURANCE	145 438,00	791251
REMBOURSEMENT SUBROGATION SALAIRE	237 070,00	791200
REMBOURSEMENT SALAIRES	3 637,00	791000
<b>TOTAL</b>	<b>386 145,00</b>	

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en EUROS

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2014</i>	<i>Total 31/12/2013</i>	<i>% 14/13</i>
Production vendue de biens	169 753 877,75	10 772 270,63	180 526 148,38	195 855 983,42	(7,83)
Production vendue de services	2 871 294,27	2 188,80	2 873 483,07	2 970 895,30	(3,28)
Ventes de marchandises	(3 804,00)		(3 804,00)	37 871,30	(110,04)
<b>TOTAL</b>	<b>172 621 368,02</b>	<b>10 774 459,43</b>	<b>183 395 827,45</b>	<b>198 864 750,02</b>	<b>(7,78)</b>



## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
CESSION D'IMMOBILISATIONS	10 926 403,00	675000
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR IMMOBILISATIONS	651 210,00	678800
CHARGES/EXT ANTERIEUR	819 737,00	672000
AMENDES PENALITES	(36,00)	671200
PENALITES SUR MARCHÉ	121 337,00	671100
DOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES		687510
PENALITES LOGISTIQUE	5 663,00	671110
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	3 974,00	687250
COUT DE RESTRUCTURATION	441 744,00	671800
<b>TOTAL</b>	<b>12 970 032,00</b>	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	208 195,00	777000
PRODUITS/CESSIONS CEDEES	13 909 550,00	775000
REP AMORT DEROGATOIRES	119 627,00	787250
PROD EXCEPTIONNELS	95 833,00	771800
REPRISE PROV DEPREC EXCEPTIONNELLES		787600
REPRISE PROVISION FOURNISSEURS ANTERIEURS		787800
PROD SUR IMMO FINANCIERES		775600
<b>TOTAL</b>	<b>14 333 205,00</b>	

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Effets escomptés non échus Créances cédées au factor non échues Engagements en matière de pension	18 046 008,00
Autres engagements donnés	
INTERETS S/EMPRUNTS	
<b>TOTAL</b>	<b>18 046 008,00</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

L'emprunt de 4 000 ke contracté auprès de la société générale en 2008 est garanti par la CECAB.

### AUTRES ENGAGEMENTS

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROVIMI à hauteur de 340 k€.

## ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>			<b>2 848 245,00</b>	<b>30 283,95</b>	<b>2 878 528,95</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours					
<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR NETTE</b>			<b>2 848 245,00</b>	<b>30 283,95</b>	<b>2 878 528,95</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours			3 493 900,37 398 792,18	3 372,42 8 176,70	3 497 272,79 406 968,88
<b>TOTAL</b>			<b>3 892 692,55</b>	<b>11 549,12</b>	<b>3 904 241,67</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b> A un an au plus A plus d'un an et moins de 5 ans A plus de cinq ans			27 962,10	8 176,70 22 894,65	36 138,80 22 894,65
<b>TOTAL</b>			<b>27 962,10</b>	<b>31 071,35</b>	<b>59 033,45</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>			<b>7 363,00</b>	<b>302,84</b>	<b>7 665,84</b>
Montant pris en charge ds exerc.					

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	En K€	
		Mandataires sociaux	Comité direction
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées		180,00	518,00
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>			
<i>Remboursement opérés pendant l'exercice :</i>			

**EFFECTIF MOYEN**

<i>Effectifs</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
OUVRIERS	678	676
EMPLOYES	105	102
AGENTS DE MAITRISE	78	79
CADRES	38	36
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>	<b>893</b>

**IDENTITE DES SOCIETES MERES  
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
VERNEUIL PARTICIPATION rue VIALA 75015 PARIS	SA	10 992 650,00	68,62

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>%</i> <i>Participation</i>	<i>Val. brute Titres en K€</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
CHAROLLES ACCOUVAGE SAS 382904092 CHAILLEY	991 1 092	100,00 %	1 037	(446)	136 11
VARENNES SCEA 384018644 CHAILLEY	15 47	99,90 %	15	397	1 250 17
NUTRI BOURGOGNE SAS 401735352 CHAILLEY	360 694	100,00 %	359	2 697	44 083 131
DROME ACCOUVAGE SAS 343580981 CHAILLEY	128 792	66,00 %		(326)	107 30
DRB BULGARIE	36 259	51,00 %	18	340	3 490 105
SCI DE VARENNES 385025440 CHAILLEY	14 64	100,00 %	15		3 (1)
FONCIERE DUC 448423053 CHAILLEY	14 605 13 901	94,11 %	13 915	599	(172)
DIALZO (en liquidation) 334719028 VERGT			523		

## CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (en Euros)

Société	Charges	Produits	Charges & Produits financiers
DROME ACCOUVAGE	107 147	4 000	- 1 828
CHAROLLES ACCOUVAGE	136 239	4 000	- 1 995
SCEA DE VARENNES	1 249 992	42 659	1 920
NUTRIBOURGOGNE	42 933 956	501 088	13 154
DRB	0 29 883		0
SCI DE VARENNES	0 1 000		0
FONCIERE DUC	0	1 000	2 750
VERNEUIL PARTICIPATION	0	0	345
<b>TOTAL</b>	<b>44 427 334 583 630</b>	<b>14 346</b>	

## PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par DUC avec les sociétés qui détiennent son capital ainsi qu'avec ses filiales.

Compte tenu de la situation des capitaux propres de Foncière DUC, détenue à 94.11% par DUC, les titres sont dépréciés à hauteur de 533 k€ au 31/12/2014.

Les transactions avec les filiales sont conclues à des conditions normales et les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus. Les soldes des comptes courant avec les filiales sont mentionnés dans les tableaux de créances et dettes et la valeur des titres dans le tableau liste des filiales et participations.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/14 est de 60 132 €.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22 avril 2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 9 448 K€. Les charges liées à l'activité sont de 24 816 609 €, et les charges financières sont de 128 827 €.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 450 752,00	7 450 752,00	7 450 752,00	17 322 998,40	17 322 998,40
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	183 395 496,01	198 864 750,02	188 823 808,38	182 411 682,78	161 753 405,81
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	668 133,31	(24 007 324,33)	(76 140,05)	1 962 541,15	(171 568,15)
Impôts sur les bénéfices	(64 042,00)	(109 506,00)	(95 323,00)	(148 363,00)	(184 219,00)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	627 284,88	(20 864 172,18)	3 123 454,83	2 152 486,96	2 841 815,95
Résultat net	104 890,43	(3 033 646,15)	(3 104 271,88)	(41 582,81)	(2 829 165,10)
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,39	(12,83)	0,01	1,13	0,01
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,06	(1,63)	(1,67)	(0,02)	(1,52)
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	899,00	893,00	854,00	840,00	897,00
Masse salariale	23 532 966,29	23 507 095,80	22 193 887,18	21 691 409,15	22 145 343,66
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 959 949,32	9 174 173,95	9 347 736,87	8 892 257,86	8 740 021,45

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

EXPONENS Synergie-Audit  
20, rue Brunel  
75017 Paris

DELOITTE & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **DUC**

Société Anonyme

Grande rue  
89771 CHAILLEY

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe précise les hypothèses permettant d'assurer la continuité d'exploitation de la société.
- La note « III Comparabilité des comptes » de l'annexe précise d'une part les impacts sur les comptes annuels du transfert d'actifs réalisé sur l'exercice, et d'autre part, les raisons pour lesquelles les pénalités estimées relatives aux dettes fiscales et sociales échues au 31 décembre 2014 n'ont pas fait l'objet d'un provisionnement.
- La note « Passifs latents » de l'annexe précise que, comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence et qu'à la date d'arrêtés des comptes par le Conseil d'administration, les conséquences financières ne pouvaient pas être évaluées.

## **II. Justification des appréciations**

Les comptes annuels ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « II/ Principes, Règles et Méthodes comptables » de l'annexe dans son paragraphe « Continuité d'exploitation » expose les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêtés des comptes au 31 décembre 2014, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation.
- Les notes « Faits majeurs de l'exercice » et « III/ Comparabilité des comptes » de l'annexe expose les incidences de l'apport d'actifs isolés réalisé au cours de l'exercice. Cet apport a été effectué à la valeur réelle sur la base d'un rapport d'expertise immobilière.



Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2015

Les commissaires aux comptes

Exponens Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Nathalie Lutz

Michel Bachette-Peyrade

Vincent Blestel